LE

# TRIOMPHE DE LA LIBERTÉ,

OU

L'Irrevocabilité du TEST & autres LOIX FONDAMENTALES des Etats prouvée, par le Droit Divin, par le Droit Naturel, par le Droit de la Nation, & par la mort Tragique de

## CHARLES STUWARD

*Pere du Roi regnant.*

A LONDRES;
TRADUIT DE L'ANGLOIS

M. DC. LXXXVIII.

BRITISH
MUSEUM

# LE TRIOMPHE DE LA LIBERTÉ.

LOrsque je conſidere les évenemens Tragiques, que la Politique Dominante a produit dans nôtre ſiecle. J'y vois d'un côté des vaſtes campagnes couvertes de corps morts, des Provinces, & des Roiaumes deſolez, & ruinez, des Maiſons abatüez, des Autels & des Sanctuaires demolis, des Bergers frappez, des Troupeaux diſperiez & épars, des Nations errantes

& vagabondes ſur la terre cherchant de toute parts un azile, & un refuge pour ſe mettre à l'abri de la fureur de leurs Perſecuteurs. J'y vois encore des Villes entieres preſque conſommées, & reduites en cendres, par le feu des Bombes, & des Carcaſſes. Des Princes puiſſants & magnanimes n'ont pas même été épargnez du ſort fatal qui pourſuit & perſecute à outrance les ſimples particuliers. Nous voions ces Illuſtres Princes, ces grands hommes depoüillez de leurs Etats, avec peu d'Eſperance d'y pouvoir réentrer de leur vie. Nous voyons encore les fondemens des plus grands Empires du Monde ecroulez & ébranles. Nous les voyons ſur les bords d'un precipice afreux à deux doits de leur ruïne inévitable, & par un effet de la volonté divine impenetrable à l'eſprit humain, nous voyons le nom, & la race de ces grands Monarques, dont les Predeceſſeurs pendant une ſi longue ſuite de ſiecles.

com-

comme autant de Heros ont rempli la terre de la terreur de leurs armes,& fait gloire de commander aux quatre parties du monde le cours du ſoleil n'étant pas aſſez étendu pour éclairer leurs Victoires, & leurs Conquêtes. Nous voyons dis-je toute cette vaine gloire, & toute cette grandeur, prete à s'eteindre, & a étre plongée dans le fleuve d'un oubli éternel. Si nous voulons chercher la cauſe de tous ces prodiges ſurprenans, & remonter dans la ſource de ces grandes revolutions. Nous la pourrons facilement reconnoître, aprés nous étre depouillez de toute préoccupation, dans l'abolition des Teſts, ſemblables à la revocation, & à la caſſation de ceux que pretend de faire aujourd'hui ſa Majeſté Britannique. En effect ſi nous voulons tant ſoit peu faire de reflexion ſur tous les malheurs, qui ſont arrivez, & qui arrivent dans nos jours, nous ne les imputerons raiſonnablement qu'a la violation des Teſts, que les

hommes s'étoient jurez religieuſement les uns aux autres, & pour parler avec plus de clarté & de lumiere, tous les troubles, & tous les malheurs qui affligent aujourd'hui le genre humain, procedent uniquement de l'infidelité que les hommes, ont a ne pas garder la foye qu'ils ſe promettent les uns aux autres, dans les Traitez de Paix, d'Alliance, & de confederation que les Rois, & les Etats ont paſſez enſemble. Dans les Edits de Pacification que les Princes ont paſſé avec leurs ſubjets, & les ſubjets avec leurs Princes.

C'eſt donc preſentement que nous pouvons dire avec Juſtice ce que diſoit Dieu, lors du Deluge Univerſel, qui inonda toute la ſurface de la Terre, & qui fit perir tout le genre humain; horsmis ce qui étoit entré dans l'Arché de Noë. Les Pechez des hommes ſe ſont multipliez, toute chair a corrompu mes voyés. Il ny a qu'abomination par toute la terre, & s'eſt

à preſent que la meſure eſt parvenüe à ſon comble. Des nations preſque toutes entieres des millions de Religionnaires qui avoient prété le Teſt de fidelité à leur Dieu à la face des Autels, des Hommes, & des Anges, ont abandonné leur Dieu, & Dieu les a auſſi abandonnez. Les aliez ont été infideles à leurs aliez. Les plus grands Princes ont manqué de foi à leurs ſujets. Si nous cherchons la cauſe de l'abaiſſement, & de la ruine de la Maiſon d'Autriche, nous là trouverons dans le manque de foi, envers des millions de ſujets auxquels elle l'avoit jurée, & qu'elle a pourtant chaſſez de ſes Etats. Louis le Grand n'a pas fait un cas de conſcience de violer la foi qu'il avoit ſolemnellement jurée ſur les Saints Evangiles. Si nous cherchons encore la cauſe de la decadence de l'Empire, ſoit du côté d'Orient, ſoit du côté d'Occident, ſoit dans les membres même qui compoſent cette grande machine, & qui travaillent

impunément à ſa ruine totale. Nous y trouverons le Turc infidele à L'Empereur, la foi des Traitez de Paix de Munſter, & de Weſtphalie foulée aux pieds. Nous y remarquerons L'Empereur infidele aux Proteſtants d'Hongrie, & les ſujets de ſes Etats rebeles à leur Prince, & qui à cauſe de cette infidelité lui avoient attiré dans le ſein de ſa Domination une Puiſſance, qui ayant inondé ſon Empire avec des armées inombrables, l'avoient porté ſur le bord du precipice. Ce que nous voions de plus ſurprenant, c'eſt que pluſieurs Princes de l'Empire, par une lacheté inoüie, ayent vendu, & vendent encore tous les jours à la France, qui achete à beaux deniers comptans, leur ſouverainété, leur fidelité, & enfin toute la gloire qu'eux, & leurs Ancêtres ont receüe de la Majeſté de l'Empire. Louis le Grand eſt le modele le plus parfait, & le plus accompli de nôtre ſiecle. Les plus inſignes parjures ſe ſont fait, &

ſe

ſe font encore un point d'honneur d'imiter ce Grand Prince dans le mépris qu'il a toûjours fait de ſa foi, & de ſa parole Royale, auſſi bien que dans ſa pieté, & dans ſes autres plus grandes vertus. Si ce Prince s'eſt effectivement acquis le ſurnom de Grand. Il faut advoüer que ce qui a le plus contribué à ce haut degré de grandeur auquel on le voit élevé c'eſt l'abolition des Teſts, c'eſt à dire la revocation de la foi, & la retractation des Sermens qu'il a prêté avec tous ceux qui ont contracté avec lui. Si ce Prince eſt grand pour avoir miné & afloibli l'Empire, & l'Eſpagne. C'eſt pour avoir manqué de foi aux Traitez, qu'il avoit fait avec eux. Si ce Prince eſt Grand pour avoir extirpé la Reformation dans ſon Roiaume, ce n'eſt qu'en annulant les Teſts, qu'il avoit jurez aux Reformez, c'eſt à dire en violant la foi que lui & ſes Predeceſſeurs leur avoient ſolemnellement prêtée, par tant des Edits, & des

Declarations Royales ſous la foi desquelles ſes ſujets ont vêcu paiſiblement pendant un long temps. Si ce Prince enfin eſt devenu Grand dans le Roiaume d'amour, par ces intrigues amoureuſes, & galantes, c'eſt en fauſſant la foi conjugale. C'eſt ce digne Patron ſur lequel ſe veut conformer aujourd'hui ſa Majeſté Brittannique, c'eſt ce grand exemple qu'il ſe propoſe de ſuivre dans les grands deſſeins que les conſeils d'une Politique pernicieuſe & dangereuſe lui inſpirent de vouloir bouleverſer le Gouvernement d'un Puiſſant Roiaume, en voulant devenir le Maître abſolu non ſeulement des biens, & des perſonnes de ſes ſujets, mais encore de leur conſcience. La grande entrepriſe de ce Monarque fait aujourd'hui la matiere de tous les entretiens. Ce deſſein paroît d'autant plus ſurprenant à toute la terre, qu'il ſemble que les Directeurs de ce grand œuvre aient pris à tache de renverſer toute la Nature, par les reſ-

ſors d'une politique fine, & dangereuſe mais pourtant humaine. Leur deſſein me remêt dans l'Eſprit, l'entrepriſe de ces Geans temeraires qui entaſſoient montagne ſur montagne, pour eſcalader le ciel, & aller faire la guerre aux Dieux, en les forçant juſques dans leurs Palais. C'eſt ici la tour de Babel. Ce ſont ces grandes montagnes qui ſont prêtes à enfanter. Cette grande ſtatuë dont la tête étoit d'or, & le corps d'argent, mais dont les pieds n'etoient pourtant que d'argile.

Outre la hardieſſe des Entrepreneurs de cette grande machine, ce qui les encourage & les fortifie dans leur reſolution, c'eſt un ſuccez heureux, & favorable que vient d'avoir Louis le Grand, dans un ſemblable projet. Il ni a rien d'impoſſible à un courage hardi, & capable de tout entreprendre. Louis le Grand avoit l'authorité d'un Parlement à combattre. Il avoit des Puiſſances, & des redoutables ennemis, & au cœur de ſon Roiaume,

& dans l'etenduë de ſes frontieres. Il les a tous terracez. Il a vaincu ſes ennemis les plus fiers. Il eſt devenu le Maître des places, les plus importantes, & les plus imprenables. Il a ramené tout à la fois dans le Giron de la Sainte Mere Egliſe, cinq ou ſix millions d'ames qui s'en étoient devoiées. Il a triomphé pour ainſi dire de l'Enfer, & de toute la Nature. Ce ſont là les prejugez, ſur leſquels ſe fonde aujourd'hui, l'Eſprit du Papiſme, pour porter le Roi d'Angleterre, à entreprendre ce qu'il entreprend. Sa Politique ſe propoſe deux fins generales, qui ſont l'une de rendre le Roi auſſi Souverain, & auſſi abſolu dans ſon Roiaume, que le peut être aujourd'hui le Roi de France dans le ſien. L'autre fin eſt de ramener dans le Papiſme tous les ſujets d'Angleterre. Le plus puiſſant des moyens que le Roi puiſſe avoir pour parvenir à ces deux fins, c'eſt l'abolition des Teſts & autres Loix Fondamentales, ſur leſquel-

quelles ſubſiſte, & roule la Religion, & les libertez d'un état. Lorſque les Loix qui ſont la barriere, & le boulevart des Privileges du Peuple contre la Tirannie des Rois, ſeront renverſées. Sa Majeſté pretend d'y entrer ayant la force en main, & d'y regler toutes choſes ſuivant ſon intention, & ſon bon plaiſir. Les Rois qui étoient donc autrefois conſiderez comme des Dieux ſur la Terre, qui étoient les Peres de leurs Peuples, qui s'attiroient l'amour, & l'admiration de leurs ſujets, par la douceur de leur Gouvernement ſont devenus des peres crüels, des Tirans inflexibles qu'aucune conſideration ne ſauroit amolir ni attendrir. La parole des Souverains qui étoit autrefois inviolable, leurs Edits les plus ſolemnels, leurs Declarations les plus authentiques, les Traitez de Paix & de Pacification, les Alliances jurées, ſoit avec leurs ſujets, ou avec leurs voiſins ne ſont plus que des vains amuſemens, pour tromper les plus ſimples. Un

Un Grand Roi diſent nos Conſeillers de la Societe de Jeſus, ne tient ſon Sceptre & ſa Couronne, que de Dieu ſeul, il n'a aucun comte à rendre aux hommes au ſujet de ſon gouvernement. Il peut donner ſa parole Royale & la retracter toute les fois qu'il le juge a propos pour le bien de ſon Etat. La neceſſité qui force les Dieux mêmes, l'oblige à ceder à l'interêt du public & de ſa conſcience, ce que cette même neceſſité lui redemande dans la ſuite, dans des occaſions plus preſſantes. Qu'elle eſt donc la ſource d'une politique ſi corrompuë & ſi depravée. Qu'els ſont les pernicieux Conſeillers des maximes d'Etat ſi nuiſibles au repos des peuples. Si nous voulons ſçavoir les Acteurs des Tragedies, que nous voyons repreſenter, dans toutes les cours, non pas ſeulement de l'Europe, mais encore de toute la Terre. Ce ſont les R. P. Jeſuites, qui abuſant de l'accez, qu'ils ont auprés des Princes & connoiſſant leur

leur foible, les portent à fouler aux pieds toutes les Loix Divines, & humaines à tiranniſer leurs ſujets, à agir contre leurs propres Interêts. Ce ſont ces mêmes Moines qui dirigent les reſſorts de cette grande machine que nous voyons dreſſée depuis tant d'années à la ruine de la Reformation. La ſource dans laqu'elle ils puiſent leurs maximes deteſtables, n'eſt que la mauvaiſe foi. Louïs le Grand diſent ils par une pieté ſans exemple, vient de faire réentrer dans le Giron de l'Egliſe cinq ou ſix millions d'ames, qui s'en étoient ſoûtraites plûtot par un eſprit de desobeiſſance, que par aucune raiſon legitime qu'ils euſſent. Il a revoqué de ſa pleine authorité, les Edits, & les Declarations que lui & ſes Predeceſſeurs avoient acordé, & ſolemnellement juré à des ſujets rebelles & heretiques: Il eſt permis à un Prince de revoquer, par la force & la violence des armes des âveus & des Declarations que la violence & la re-

bellion de ſes ſujets lui avoient extorquées. Un Grand Roi, un Souverain quel qui ſoit, n'a pas moins de Droit qu'un ſimple particulier que les Loix admettent à être relevé des actes & des obligations qu'il peut avoir prêté par la fraude, & par la tromperie de ſa partie adverſe, où par une force majeure à la quelle il a été impoſſible de reſiſter. Sa Majeſté Brittannique a autant de droit que ſa Majeſté tres-Chrêtienne de demander l'abolition du Teſt & des Loix Penales pour parvenir à la Souveraineté, & pour ramener à la foi Catholique, & ſous l'obeïſſance du Saint Pere, tous ſes ſujets qui s'en ſont devoyés. Pour immortaliſer ſon nom, il fait gloire de ſe diſtinguer par ſon zele & par ſa pieté. Ces deux Princes ont même foi, mêmes maximes, & mêmes Directeurs de conſcience. Ainſi ſeroit ſe tromper volontairement que de ſe promettre de celui-ci une conduite contraire & oppoſée a celle de l'autre.

Le

Le Roi d'Angleterre ſe croiroit aſſez Grand, s'il pouvoit parvenir au but qu'il s'eſt propoſé en montant ſur le Thrône, qui eſt de regner auſſi abſolûment ſur ſes ſujets que le fait ſon voiſin Louïs le Grand, il eſt à preſumer qu'il n'aſpire pas à la Monarchie Univerſelle à l'imitation de ſon allié, la route qu'il tient y eſt fort oppoſée, l'élevation de Louïs le Grand étant au têmoignage des Eſprits bien cenſez, l'abaiſſement & du Roi d'Angleterre, & de toutes les autres Puiſſances de l'Europe, & peut-étre que ce Prince ne ſera pas le dernier à ſe repentir d'avoir favoriſé toutes les entrepriſes injuſtes d'un Prince, qui ne cherche qu'à s'agrandir ſur les ruines de ſes voiſins. Si la France s'eſt emparée de l'Alſace & de pluſieurs autres places ſur le Rhin. Ce n'eſt que par une abolition de Teſt, c'eſt à dire, c'eſt pour avoir manqué de bonne foi, & pour ſe vouloir aproprier injuſtement, ce qui ne lui a jamais appartenu,

& qui ne lui appartiendra jamais par aucun tître legitime, contre la foi des Traitez de Munſter, & de Weſt-phalie. Les uſurpations que ce Monarque fait aux Princes d'Orange & de Lorraine, au Roi de Suede, & à ſes ſujets en leur confisquant des biens ſur leſquels ils n'a aucun tître, droit, ni raiſon, n'étant pas permis a un Souverain de s'aproprier injuſtement ni le bien de ſes alliez, des autres Princes, Etats, & de ſes propres ſujets, toutes ces uſurpations qu'il fait & aux uns & aux autres, ſont comme autant des abolitions du Teſt, c'eſt à dire du ſerment qu'il a prêté lors de ſon avenement à la couronne de proteger ſes ſujets & d'employer les forces & la puiſſance de ſon Roiaume, pour leur conſerver le repos, & les biens, dont Dieu & la nature les ont rendus propriétaires. Ce n'eſt pas que l'amour que ce Prince a pour ſa Religion le pouſſe à perſecuter tant de milliers de Chrêtiens, comme le publient les Bigots indi-

indiſcrets, c'eſt plûtôt que la penſée d'aſpirer à la Monarchie Univerſelle ne le quittera que dans le tombeau. Les Miniſtres de la fureur-Papiſtique, ne l'excitent à la ruine, & à la conquête de ſes voiſins, que parce que dans le Plan qu'ils lui ont formé de cette pretenduë Monarchie imaginaire, la deſtruction de chaque Etat eſt comme autant de degrez qui l'eleveront à cette ſublime grandeu. où il aſpire. Si ce Prince vouloit, ou plûtôt pouvoit faire quelque reflexion ſur la verité de ce que les Hiſtoires du ſiecle paſſé nous fourniſſent, il pourroit aiſement étre deſabuſé d'une grandeur chimerique qui n'a jamais exiſtée que dans le cerveau creux des Moines, & de quelques autres Eccleſiaſtiques, perturbateurs de la tranquillité publique, qui expoſent les Princes credules & faciles à mille dangers éminents, pendant que les bons Peres vivent gros, & gras dans leurs couvens, & qu'ils profitent du debris des peuples.

Tou-

Toute la Chrêtienté a les yeux tournez aujourd'hui du côté de l'Angleterre, les bons Papiſtes conſiderent cette conquête de tant d'ames Heretiques auſſi aſſurée que celle qu'ils viennent de faire des reformez de France. Ils n'heſitent pas à ſe glorifier que toute l'Europe deviendra bientôt Papiſte, ſur le fondement qu'il ſuffit que le Roi d'Angleterre le ſoit, & qu'il travaille ſans relâche à la propagation de la foi. Les Reformez de Suede, de Danemarc, d'Allemagne, d'Hollande & de France, auſſi bien que les Reformez d'Angleterre, ne regardent pas ce grand changement auſſi facile que Meſſieurs les Papiſtes ſe le pourroient figurer. Bien loin de tirer quelque ſiniſtre augure des deſſeins du Roi d'Angleterre. Cette perſecution precipitée, leur fait eſperer qu'on verra bientôt l'iſſué des maux que leurs ennemis, leur ont braſſez depuis tant d'années. La Patience irritée étant changée une fois en

une

une juſte fureur, faira reſſentir aux Auteurs de leurs malheurs ce que peut le courage d'une Nation intrepide dans les plus grands dangers.

Il faut advoüer ici que de tous les artifices que la France à ſceu emploier, pour étendre les frontieres de ſon Roiaume, au préjudice de ſes voiſins, il ni en a point qui lui aye été plus advantageux, & plus favorable, comme celui de profiter par ſes intrigues ſecretes des broüillieries de l'Angleterre. On peut dire avec verité que la mes intelligence qui a regné entre les ſujets & les Rois de ce Puiſſant Etat, a été la principale cauſe de ce comble de grandeur & d'élevation auquel les Partiſans de la France pretendent qu'elle ſoit parvenüe. C'eſt ſur ce fameux Theatre que les Reverends Peres Jeſuïtes joüent merveilleuſement bien leur perſonnage. Il trouvent ſur le Thrône un Prince tel qu'ils ont ſouhaité de rencontrer depuis le premier jour de la naiſſance de la Refor-

formation. Il eſt fier, il eſt hardi, il eſt bigot, il eſt ſuperſtitieux & vindicatif. Il ne manquera pas d'immoler autant d'Heretiques qu'il en faut pour appaiſer les manes d'un Pere decapité. Toute l'apprehenſion qui reſte à la Société, c'eſt que la mort ne prévienne l'execution de tous ces grands deſſeins, mais graces au ciel de ce qu'il benit ſi bien les deſſeins de ce heros, qu'il donnera bientôt un Prince ſous le Regne duquel les Jeſuites acheveront ce qui reſtera encore à faire.

La premiere choſe qu'a fait Jacques II. pour calmer le trouble de ſes ſujets effraiez de voir monter ſur le Thrône un Prince qui du vivant de ſon frere, commençoit à Regner en ſe declarant bon Papiſte, devoüé à la Cour de France, & de Rome, eſclave des Jeſuites, contre lequel les Seigneurs du Roiaume, & les Membres de la chambre des communes avoient travaillé avec vigueur, pour exclu-

re

re de la Couronne un Prince, qu'ils jugeoient bien, qu'il ne manqueroit pas un jour d'emploier la puiſſance, & l'authorité qu'on lui mettroit en main, pour renverſer les Loix de l'Etat, & de la Religion, en foulant aux pieds la liberté dupeuple, & les Privileges de la nation. Le premier pas qu'il a fait, lors de ſon avenement à la couronne à été de jurer ſolemnellement avec des paroles étudiées qu'il ne prétendoit pas de rien innover au Gouvernement, qu'il laiſſeroit vivre ſes ſujets, bien que d'une autre religion dans les libertez dont ils jouiſſoient pour lors, qu'il les y maintiendroit, avec promeſſe de s'oppoſer contre les machinations de tous ceux qui ſeroient dans le deſſein de les y troubler, ſe vantant de vouloir ſoûtenir l'honneur, & la gloire de la nation Angloiſe, avec autant de courage qu'aucun de ſes Ancêtres l'ont jamais ſceu faire. Je ne m'arrêterai pas à deduire en particulier toutes les inno-

va-

vations, & contrevantions que ce Prince a fait, depuis qu'il eſt monté ſur le thrône contre la liberté de la nation, & au prejudice de l'Interêt public, contre la foi des promeſſes authentiques, & du ſerment ſolemnel qu'il a prêté de ne rien innover. Il ſuffit de dire que par le moien de la liberté de concience, qu'il a accordée dans les trois Roiaumes d'Ecoſſe, d'Yrlande, & d'Angleterre, il aye ouvert les portes de ſes Etats pour y introduire le Papiſme, à la ruine de la *R*eligion *P*roteſtante, & des bons ſujets qui la profeſſent. Nous ne manquerons pas d'y voir bientôt autant d'Ordres & de Couvents de Moines, qu'il y en a dans les Etats qui ſont purement Papiſtes. Ce qu'il y a de plus ſurprenant dans la conduite de ce Prince, eſt de voir qu'il commence ouvertement à exclurre des Charges Eccleſiaſtiques, Civiles, & Militaires les Proteſtants pour y admettre à leur place des Papiſtes. Un de

des plus Puiſſans moyens que le Papiſme aye emploié dans le commencement pour la converſion des Reformez en France a été de les priver de toutes les charges, & emplois, ſoit dans la Magiſtrature, dans la Guerre, & dans les Finances, c'eſt auſſi ce que veut faire preſentement ſa Majeſté Britannique pour l'abolition du Teſt, & autres Loix Penales qu'il demande.

Le Teſt & les Loix Penales ſont un boulevart qui deffend les Proteſtans des entrepriſes, des conſpirations, & des attentats Papiſtiques, dés que cette barriere ſera ouverte il ne faut plus que les Proteſtans s'attendent de poſſeder aucune charge, ou emploi s'ils ne changent de Religion. Les ouvriers qui ont pouſſé ce grand œuvre en France, en Hongrie ſont les mêmes qui le menagent encore en Angleterre, dés que la Politique Dominante aura diſpoſé les affaires, de maniere qu'il ni aura plus à craindre aucune reſiſtan-

ce du parti affoibli, & desarmé. Pour lors on y verra entrer en foule des Missionaires plus redoutables par la force des armes, que ne le sont Messieurs les Moines par la force de leur raisonnement, & qui mettront la derniere main à cette mission. C'est la maniere du monde la plus courte, & la plus efficace pour faire des bons Chrêtiens semblables à Louïs le Grand celebre Convertisseur. JESUS CHRIST & les Apôtres ni ont rien entendu, voici des Convertisseurs qui ont fait, & qui feront dans moins de 3. ou 4. Mois plus de Miracles que l'Eglise n'en a jamais sçeu faire, depuis 16. cens ans, que JESUS CHRIST, est venu au monde. Devant que d'examiner si le Roi peut de sa seule authorité, sans le consentement d'un Parlement, legitimement assemblé revoquer & abroger le Test, les Loix Penales, & autres Loix fondamentales du Roiaume, nous expliquerons en peu de mots, ce que c'est que le Test,

&

& les Loix Penales, dont tout le monde parle aujourd'hui mais avec aſſez d'ambiguité ne ſachant point ce que c'eſt que ces Loix.

Les Hiſtoriens qui nous d'écrivent de qu'elle maniere la Reformation c'eſt repanduë en Angleterre, en ſecoüant le joug du Pape, ſous Henri VIII. ſous Edouart VI. & ſous le Regne d'Eliſabet, nous parlent en même temps des cruëls maſſacres, des troubles, & des rebellions que cette Puiſſance y a excité en divers temps pour y faire encore revivre ſa Domination, les ruiſſaux de ſang qui ont coulé, & qui y coulent encore de toutes parts, auſſi bien qu'en France, dans les Vallées de Piémond & en Hongrie ou des crüantes inoüies viennent d'étre exercées nous prouvent clairement qu'elle eſt la Meurtriere des Saints dont nous parle ſi ſouvent Saint Jean dans ſon Apocalipſe. Les Rois, & les Parlemens voulant prevenir ces effuſions perpetuelles de ſang

aux qu'elles les machinations des Moines exposoient à tous momens les sujets d'Angleterre. Ont introduit en divers temps ces formulaires de Test, & autres Loix Penales pour n'être pas exposé tous les jours à soûtenir des assauts continuëls contre la malice des Moines. Il faut observer que le Test a été specialement introduit & authorisé pour la conservation, & la sureté de la personne Roiale qui feroit profession de la Religion Protestante, pour la conservation du bien public, & la liberté de la Religion, voici des extraits de quelqu'un de ces formulaires les plus importans qui donneront une juste & veritable idée de ces Loix.

*Loi Penale.*

Personne ne pourra étre reçeu à aucune charge & emploi, soit pour le spirituel ou pour le temporel, il ne sera non plus admis à aucun ordre ou de-

degré de Doctorat, qu'il n'aye prêté ſerment à la forme ſuivante à peine de privation du dit office ou emploi.

*Stat. 1. Elizab. cap. 1.*

## *Formulaire du ſerment de ſuprématie.*

Je N. Confeſſe & declare plenement convaincu en ma conſcience, que le Roi eſt le ſeul ſouverain de ce Roiaume, & de toutes les Puiſſances & Seigneuries auſſi bien dans les choſes ſpirituеles, eccleſiaſtiques, que temporelles, & qu'aucun autre Princé étranger, Prélat, Etat ou Puiſſance a ou peut avoir quelque jurisdiction, Pouvoir, Souveraineté, Préeminence ou Réverence dans l'Eccleſiaſtique ou le Spirituel de ce Roiaume. C'eſt pourquoi je desàvoüe, & rejette toute jurisdiction, étrangere Puiſſance, & Souveraineté, & je promets que deſormais je rendrai fide-

lité & obeïſſance à ſa Majeſté Roiale, à ſes heritiers ou legitimes ſucceſſeurs. Je promets auſſi de ſoûtenir & deffendre toute Jurisdiction, Droits, Préeminences, & Prerogatives qui concernent Sa Majeſté, ſes heritiers ou Succeſſeurs, ou qui ſont attachez & unis à cette Couronne. Dieu m'aſſiſte ainſi veritablement.

## *Autres Articles des Loix Penales.*

Un Predicateur qui rejettera l'uſage des communes prieres, pour emploier quelque autre Formulaire, ordre ou Ceremonie pour l'uſage des Sacremens autre que celui qui eſt contenu dans le livre des communes prieres, ſera privé de ſes gages pour un an, & ſera empriſonné pour ſix mois, & s'il retombe dans la même faute il ſera privé pour toûjours du revenu de ſa charge, & s'il retombe pour la troiſieme fois, il tiendra priſon pour toujours.

jours. Celui qui n'entendra pas tous les Dimanches la lecture des communes Prieres, paiera 12. sols outre la censure Ecclesiastique à la quelle il sera encore soûmis.

Celui qui entendra la Messe paiera 100. Marcs, & tiendra un an de prison celui qui reçevra, aidera ou favorisera, Prêtre, ou autre Moine sera declaré convaincu de crime de félonie, Celui qui subornera quelque Protestant pour lui faire quitter sa Religion, pour embrasser la Religion Romaine, sera puni comme criminel de haute trahison: Toute personne agée de 16. ans, qui sera un mois entier sans aller à l'Eglise paiera 20. Francs, & donnera au surplus une caution de 200. Francs pour ses bons comportemens. Tous les autres articles des Loix Penales sont à peu prés de la même teneur, tous concernant le reglement des matieres Ecclesiastiques, & infligeant les mêmes peines aux Delinquens, je ne les insererai pas

ici pour ne pas ennuier le Lecteur.

### *Formulaire du ſerment de ſoûmiſſion.*

Je reconnois & confeſſe humblement que j'ai griévement offenſé Dieu par le mépris que j'ai fait de l'authorité, & du Gouvernement Legitime de Sa Majeſté, en m'abſentant des aſſemblées conſacrées au ſervice de Dieu, contre les ordonnances établies dans ce Roiaume, en frequentant des conventicules, qui ne ſont pas permis ſoubs l'apperence du ſervice Divin, dequoi je ſuis extremement marri, & je declare en ma conſcience que perſonne autre n'a ni ne peut avoir quelque pouvoir, ou authorité ſur Sa Majeſté, & je crois & proteſté ſans aucune diſpenſe que je ſuivrai & me ſoûmetrai deſormais aux conſtitutions & aux Loix de ſa Majeſté, & je les deffendrai de tout mon pouvoir.

*Ser-*

## *Serment de Fidelité appellé communement ſerment d'allegeance.*

Je, N. Confeſſe, atteſte, reconnois & declare veritablement & ſincerement en ma conſcience devant Dieu & devant le Monde que nôtre Souverain Seigneur le Roi Jacques, eſt le veritable, & legitime Roi de ce Roiaume, & de toutes les autres terres, & Seignieuries de Sa Majeſté, & que le Pape ſoit de ſoi-même, ſoit par aucune authorité de l'Egliſe, ou du ſiége de Rome ou par aucun autre moien, n'a aucune puiſſance ou authorité pour dépoſſeder ſa Majeſté, ou pour diſpoſer en quelque maniere de la Domination de Sa Majeſté, ou d'authoriſer aucun Prince étranger, pour attaquer & entreprendre quelque choſe contre la perſonne de ſa Majeſté, ou contre ſon Roiaume ou de diſpenſer quelqu'un de ſes ſujets de la fidélité, & obeiſſance qu'il doit à ſa Majeſté, leur

donner liberté & pouvoir de prendre les armes, d'exciter quelque trouble dans ſes Etats, & d'attenter quelque choſe contre la perſonne, & l'authorité Roiale, &c.

Je ſuis perſuadé, & je crois fermement que ni le Pape ni perſonne autre du Monde, n'a aucun pouvoir de me décharger de ce ſerment, ni en tout ni en partie. Je jure clairement & ſimplement ſûr cét affaire, ſuivant le ſens clair, naturel, & la commune explication des paroles ſans aucun double ſens, ou quelque reſerve mentale qu'elle qu'elle puiſſe être, je paſſe cette confeſſion & reconnoiſſance de bon cœur, volontairement, & veritablement ſelon la veritable foi d'un Chrêtien. Ainſi Dieu m'aſſiſte.

*Loix*

*Loix Penales.*

La peine portée contre ceux qui refuſent de prêter ce ſerment de fidelité, eſt, qu'ils ſoient empriſonnez, juſquez au premier jour juridie, celui qui n'ira pas tous les dimanches à l'Egliſe paiera 12. Sols. Celui qui deniéra prêter le ſerment ci deſſus ne pourra jouir d'aucun droit de Bourgeoiſie où autre immunité, qu'elle qu'elle ſoit dans aucune faculté, ſoit dans la Medicine, ou dans la Magiſtrature il ne pourra étre ni Medecin, ni Apothicaire ni Chirurgien, ni Juge ni Clairc, ni Greffier dans quelque Cour de Juſtice, il ne pourra avoir aucune charge dans la guerre, ni avoir aucun commandement ſur aucun vaiſſeau & dans quelque Fort & Chateau, mais il ſera entierement declaré inhabile & incapable d'exercer aucun emploi, & paiera 100. livres d'amende pour chaque contrevention. Le

Pere qui n'aura pas fait baptiſer ſon enfant un mois aprés ſa naiſſance par un Predicateur legitime ſuivant l'uſage des Egliſes d'Angleterre paiera 100. Livres. Celui qui apportera de délà la mer, qui imprimera, vendra ou achetera quelque livre A, B, C. quelque livre de Litanies de nôtre Dame, Roſaires, Chapelets, Croix, Agnus Dei, Catéchiſme Papiſte, Legendes, & Vies des Saints, & autres Livres concernant la ſuperſtition imprimé ou écrit en quelque langue que ce ſoit. Il paiera 40. ſols pour chacun de ces livres. Aucun Lord, ou autre perſonne ne ſera capable d'étre Lieutenant dans quelque Comté, ſous Lieutenant, Officier, ou Soldat, s'il ne prête auparavant le ſerment d'Alegeance & ſuprématie, ſtatut 13. 14. de Charles II. cap. 3. §. 18.

## *Le Teſt des Eccleſiaſtiques.*

Je N. declare ici ſans diſſimulation que j'approuve & conſents, ſoit en general, ſoit en particulier à tout ce qui eſt compris dans le livre intitulé le livre des communes Prieres, de l'adminiſtration des Sacremens, & autres exercices, & cerémonies de l'Egliſe, ſuivant l'uſage de l'Egliſe Anglicane, pareillement les Pſeaumes de David, de la maniere qu'ils doivent étre lûs & chantez dans l'Egliſe.

## *Loix Penales contre les Eccleſiaſtiques qui contrevienment au ſusdit Teſt.*

Celui qui ſera en demeure de faire cette declaration, ſera totalement dechû de toute promotion Eccleſiaſtique, & on mettra un autre à ſa place tout comme s'il étoit mort.

Tous les Doyens, Chanoines, Pre-

bendaires, Maîtres, Chefs, Professeurs, Lecteurs, Assistans, Chapelains, & autres ayans benefice, charge ou occupation dans l'Eglise, ne seront point admis à leur emploi qu'ils n'aient fait la susdite declaration.

*Le Commun Test pour tous ceux qui ont quelque Commendement, Charge, Office, ou Emploi d'importance.*

Je, N. declare, que je crois, qu'il n'y a aucune transsubstantiation dans la Céne du Seigneur, ou dans les élements du pain, & du vin, devant aprés ou dans le temps de la consécration.

*Loix Penales, ou la punition, & la peine portée par cette Loi.*

Celui qui refusera de prêter ce serment, de recevoir le sacrement, ou de faire cette commune declaration, &

& qui cependant exercera quelque charge, il ſera declaré inhabile, & incapable dépuis le temps de ſon refus, il ne pourra étre reçeu en Juſtice à pourſuivre aucune action, billet, obligation, information, plaidoirie, il ne pourra point étre Tuteur, Curateur, Executeur, ou Adminiſtrateur pour aucune perſonne, il ſera incapable de texter, de poſſeder aucun Office, & au ſurplus il paiera 500. livres, &c.

## *Le Teſt des Seigneurs du Parlement.*

Je N. Confeſſe, atteſté & declare ſolemnellement & devant Dieu que je crois qu'il ni a point de transſubſtantiation des élements du pain & du vin au corps & au ſang de J. CHRIST, devant ou aprés la conſecration pour quelque perſonne qu'elle qu'elle ſoit, & que l'invocation, & l'adoration de la Vierge Marie, ou de quelqu'autre Sainct, & le Sacrifice de la Meſſe ſuivant

vant l'uſage de l'Egliſe Romaine ſont des actes ſuperſtitieux & Idolatres, & je confeſſe & declare ſolemnellement, en la preſence de Dieu que je fais cette declaration dans un ſens clair & naturel des paroles de même qu'elles ont accoutumé d'étre entendües parmi les Proteſtans Anglois, ſans aucun ſubterfuge, double ſens ou reſervation mentale, ſans que je puiſſe obtenir quelque diſpenſe devant Dieu, & devant les hommes, ou étre abſoûs de cette declaration par le Pape ou par quelque autre authorité.

*La Peine Portée par ce Teſt.*

Eſt que chaque Pair du Roiaume, & Membre de la chambre des Seigneurs & chaque Membre de la chambre des Communes qui n'aura pas prêté le dit ſerment ſera puni & amendé comme tel, il ſera incapable de poſſeder & adminiſtrer aucune charge advantageuſe, ni emploi important, civil

& militaire, il ne pourra avoir ſéance, ni donner ſa voix dans aucune des deux chambres, & ſera ſujet & ſoûmis aux mêmes peines, & punitions auxquelles un autre particulier peut-être. Par la lecture, & la diſpoſition de ces Loix il eſt facile à chacun de comprendre que les Rois, & les Parlemens qui les ont établiés ont eû uniquement en veüe de pourvoir, au bien public au repos du peuple, à la ſureté du Roi & de la Religion Proteſtante.

Il eſt preſentement queſtion d'examiner ſi le Roi de ſon authorité ſeule peut caſſer, & annuler les Teſts, & les Loix Penales, & autres ſtatuts, & conſtitutions faites de l'authorité & du conſentement des Rois, & des Parlemens qui l'ont précedé, ou ſi reconnoiſſant que ſuivant la forme du Gouvernement de la maniere qu'il eſt établi en Angleterre, il ne peut pas de ſon authorité ſeule abroger des Loix fondamentales de l'Etat, pour y introu-

troduire d'autres maximes qui renverſeront la Monarchie avec la Religion qui y eſt Dominante, ſçavoir dis-je s'ils peut anneantir ces memes Loix de ſon authorité, & du conſentement d'un Parlement qu'il peut aſſembler à ſa devotion, & à ſa diſpoſition, dont les Membres peuvent étre gagnez, briguez & achetez à force d'argent ennemis du veritable Interêt de la Nation & de la Religion, Ames abjetes & mercenaires, indignes de voir le jour & ſemblables au Lord Grei, ce perfide & fameux Traitre, par le Miniſtere duquel le fleau de Dieu & de la nation Angloiſe eſt monté ſur le Thrône. Ce Roi qui eſt la cauſe & l'unique ſource d'ou procedent tous les malheurs qui ont affligé la Chrêtienté depuis le moment qu'il a vû le jour, & qui eſt à la veille d'allumer une guerre par toute la terre, qui ne s'etteindra qu'avec la ruine, & la deſtruction de la moitie du genre humain. Si nous conſultons les Reverends

rends Peres de la Compagnie de JESUS Miniſtres d'Etat, & fameux conſeillers de ſa Majeſté Britannique, auſſi-bien que de ſa Majeſté tres-Chrëtienne, pour ſçavoir ſi ſuivant les regles de leur politique, il eſt permis au Roi d'abolir le Teſt & les Loix Penales, avec ou ſans le conſentement du Parlement. Ils nous répondront ſans héſiter, que ſuivant leurs maximes d'Etat qu'un Roi eſt celui de qui depend l'authorité ſouveraine, le ſeul arbitre de la paix, & de la guerre, le Maître abſolu de la vie & des biens de ſes ſujets, dependant uniquement de Dieu ſeul dequi il a reçeu ſon Sceptre, & ſa Couronne, qui peut ce qu'il veut, donnant la Loi ſans la recevoir, & par conſequant étant au deſſus des Loix, jugeant les autres ſans pouvoir étre jugé lui même que de Dieu ſeul.

La conduite pernicieuſe à toute la terre qu'a tenu ce Prince dans le temps qu'il étoit encore Duc d'York, & la route

route qu'il a ſuivi, & qu'il ſuit dépuis qu'il eſt monté ſur le Thrône, ſont un teſmognage certain qu'il fait gloire d'emprunter de cette Societé les enſeignemens qu'il meſt en pratique, juſques à ce qu'enfin la meſure étant comble, tous les malheurs qu'il trame tourneront à ſa ruine & à celle de ſes Conſeillers Iniques. Je ſoûtiens au jugement des Politiques desintereſſez, tant ſoit peu qu'ils ſoient verſez dans L'Hiſtoire Sainte & prophane, que l'art de regner pratiqué par le Roi de France, & que le Roi d'Angleterre tache à ſuivre maintenant eſt un art Barbare & Tirannique inconnu dans tous les ſiecles paſſez, condamné par le droit divin, par le droit naturel, par le droit des gens, & par les Loix de la Nation, n'ayant jamais été au pouvoir de quelque Roi qui aye jamais Regné, & principalement parmi les Chrétiens d'exercer un empire abſolu, arbitraire, & deſpotique ſur leurs ſujets, & encore moins en France & ſur tout

tout en Angleterre, ou l'authorité ſouveraine a été partagée parmi les peuples. Les Rois ayant toûjours été ſoûmis aux Loix, mais jamais la loi au Souverain. Il eſt donc certain qu'a conſiderer le veritable état, & la forme du Gouvernement d'Angleterre, bien loin qu'il ſoit au pouvoir du Roi de Tiranniſer les conſciences à l'imitation de Loüis XIV. il n'eſt nullement en ſon pouvoir de changer, de renverſer les anciennes Loix de ſon Gouvernement, pour y en introduire des nouvelles, pour ſe rendre abſolu, & diſpoſer à ſa fantaiſie des biens & Privileges de ſes ſujets, qui ont autant de Droit, que lui dans le Roiaume ſuivant leur qualité, & pour raiſon des biens que Dieu & la Nature leur ont tranſmis par le moyen de leurs Anceſtres, de ſorte qu'il eſt certain que ſi un Prince vient à abuſer de la Puiſſance, & de l'authorité que Dieu & ſes peuples lui ont mis en main, pour les proteger, & les defendre, & ren-

renverſer, l'uſage de ce pouvoir en tournant leurs propres armes à leur ruine & à leur deſtruction. Pour lors animez d'un zele divin & d'un juſte reſſentiment, ils ne ſont pas ſeulement en droit de revoquer & reprendre riere eux le pouvoir & l'authorité qu'ils avoient confié à un Prince devenu indigne par ſes déportemens, de l'honneur que lui avoient fait ſes peuples de le choiſir pour leur Protecteur & deffenſeur. Mais ils ſont auſſi en droit de tirer raiſon des injuſtices criantes & des mauvais traitemens qu'ils en auront reçeu.

Un veritable Roi doit étre à ſes ſujets ce qu'eſt un bon Pere à ſes enfans, il les doit tous cherir & aimer tendrement. Il y a pourtant cette difference entre le droit Roial, & le droit paternel, qu'un Roi a plus d'obligation à ſon peuple, que des enfans n'en ont à leur Pere, un Pere nous a engendré, mais au contraire, le Roi n'a pas crée ou éleu ſes peuples, c'eſt le peuple qui

qui a éleu & crée le Roi. La nature a donné un Pere au Peuple, mais c'eſt le peuple qui s'eſt donné un Roi, le Peuple n'eſt pas donc fait pour le Roi, c'eſt au contraire le Roi qui doit étre fait pour le peuple. Nous ſupportons un Pere ſevere & de méchante humeur, nous ſouffrons de méme les Rois. Mais les Loix receuës par toute la terre, ne veulent pas que nous ſupportions un Pere Meurtrier & Tiran. Si le Pere tue ſon enfant les Loix le condamnent à la mort, parqu'elle condition ou raiſon un Roi ne ſera-il pas ſoûmis à la méme Juſtice des Loix que l'eſt un Pere, lorsqu'il vient à Tiranniſer & à maſſacrer ſes ſujets ſans autre raiſon que la fureur d'un conſeil Jeſuïtique.

Auſſi les Hiſtoires Greques & Latines, anciennes & modernes nous font foi d'un nombre infini de Rois, & Princes auxquels un Regne cruël & Tirannique a abregé les jours. Plus de la moitie des Rois qui ont Regné dépuis la creation du Monde ſont morts

morts par le fer, le feu, le poiſon, la corde, & la priſon, que ſi les exemples domeſtiques ont plus d'authorité que les étrangers, Marie biſayeule de nôtre Roi ayant été depouillée du Roiaume. Contrainte de prendre la fuite, fut enfin condamnée à la mort & executée. Charles Stuart Pere de nôtre Roi d'illuſtre memoire a été executé dans nos jours, par une juſte punition de Dieu, à la face du ciel & de la terre, l'Hiſtoire d'Angleterre nous raporte encore qu'il y a eû cinquante Rois en Ecoſſe ou chaſſez ou empriſonez ou tuez & executez publiquement. La raiſon de tant des morts inſignes, eſt que les Peuples ont toûjours conſideré un Souverain qui ſe veut tirer des regles d'une domination modérée pour ſe laiſſer entraîner par les mouvemens de ſes paſſions, comme un Tiran, c'eſt à dire l'horreur du genre humain, un Roi de Theatre, qui n'a que l'exterieur & la ſeule apparence de la Roiauté. Si le peuple

ple eſt donc en quelque droit de punir, & ſe defaire d'un Tiran, d'ou vient que les ſiecles paſſez en ont tant veu Regner inpunement, & que les Rois les plus ſcelerats ſont morts comme les moins emportez, la raiſon en eſt que le peuple n'en vient jamais à l'extremité que ſa patience ne ſoit laſſée par la violence des maux. Pluſieurs gens de bien nous diſent les Hiſtoriens ont ſouhaité ardemment de ſe defaire d'un Tiran. Mais tous n'ont pas eu aſſez de grandeur d'ame, & de courage pour l'executer. Si nous cherchons l'Origine des droits de la liberté du peuple dans ſa plus pure ſource. Dieu nous dit lui même dans le Deuteronome chap. 17. parlant aux Hebreux. Lors que tu ſeras entré dans la terre que Dieu Jehova t'a donnée, & tu diras je m'etablirai un Roi, de même que toutes les nations qui ſont autour de moi, ce qui eſt une preuve Divine qu'il a été au choix & au pouvoir de toûtes les nations de ſe donner

des Rois, & de prendre la forme du Gouvernement qu'il leur plairroit, & lorsque le peuple se determina d'étre Gouverné par un Roi. Dieu lui prescrivit des Loix, & lui commanda de ne point multiplier ses chevaux, ses femmes, & ses Richesses, afin que son esprit ne s'enportat & ne s'enorgueillit par dessus ses freres. *Ne efferetur ejus animus præ fratribus suis*, ce qui prouve que les Rois, & les Peuples sont liés également par les mêmes Loix.

Le celebre Josephe parlant de la diversité des Gouvernemens dans son livre 4 des Antiquitez. Le Gouvernement des Principaux d'entre le Peuple est tres bon, ne vous cherchez point d'autre forme de Republique, c'est assez que Dieu soit vôtre conducteur. Si vous avez pourtant si grande envie d'avoir un Roi qu'il défere plus aux Loix, & à Dieu qu'a sa prudence: s'il tache à devenir plus puissant qu'il n'est expedient à l'interêt de l'Etat, que le Peuple s'oppose à ses desirs

sirs injuſtes. Les Princes dit philon Juif qui s'acquierent une grande puiſſance à la ruine & au desavantage du Peuple, ne ſont pas Rois mais ennemis, faiſant ce que des ennemis declarez ne ſont pas. Car ceux qui ſous pretexte du Gouvernement font tort à autrui ſont plus dangereux que des ennemis declarez. Il eſt facile de repouſſer ceux ci, mais les mauvais deſſeins des autres eſt plus dificile à decouvrir. Il y a grande difference entre un Roi & un Tiran. Un Tiran commande ſeulement mais un veritable Roi obeït & commande en même temps. Les Rubenites, & les Gaditains promettant obeïſſance à Joſuë, lui diſent nous Obeïrons comme nous avons obeï a Moïſe, pourveu que Dieu ſoit avec toi, Joſ. 1. Il vaut mieux obeïr dit l'Eccleſiaſte Chap. 9. aux paroles humbles du ſage, qu'aux Cris du Souverain qui prend con-

ſeil de l'inſenſé. Il y a une eſpece de Gouvernement dans l'ordre des choſes naturelles dit Pline. Les abeilles ont un Roi, mais un Roi qui n'eſt point nuiſible, il eſt plûtôt leur guide, que leur Tiran. Il n'inquiete point, il ne bat point, il ne tue pas ſes ſujets, elles ſe gouvernent par des Loix importantes.

*Magis agitant ſub legibus ævum, Virg.*

Ariſtote le plus profond des Politiques, liv. 3. Pol. dit que la domination des Aſiatiques, qu'elle Barbare & abſoluë qu'elle aye jamais éte, a pourtant été ſelon les Loix. En traitant des diverſes eſpeces de Monarchies, établiés dans la Societé civile. Il en établit de 5. ſortes 4. ſelon les Loix & du conſentement des Peuples, & la 5. une Monarchie purement Tirannique dont nous ne voyons aucun exemple dans les Hiſtoi-

ſtoires, qui n'a jamais ſubſiſtée parmi les peuples tant ſoit peu civiliſez, & que les Jeſuïtes mettent aujourd'hui impunement en pratique, il approuve ſurtout le Gouvernement mixte des Lacedemoniens, conforme au Gouvernement d'Angleterre. Il faut faire grande difference entre le droit des ſouverains & leur coûtume de Regner, Ciceron, Pro, Rabir. perſonne de nous n'ignore que la coûtume des Rois, eſt, prenez garde au commandement & obeiſſez. C'eſt l'orgüeil qui commande pour lors. Mais le veritable droit de la Roiauté dit Saluſte conſiſte à conſerver la liberté & la gloire de ſon Etat. Si le Droit qu'ont les Souverains de Regner ſur les Peuples, eſt un droit ſacré & inviolable, tiré de la Divinité même il eſt donc incompatible avec l'injuſtice, la violence & l'iniquité, avec une licence Tirannique à tout faire, qu'elle raiſon plus juſte y a-t-il dit Ciceron, Phil 4. que de repouſſer

l'eſclavage, dans lequel bien que le Maître ne ſoit pas facheux, toutefois c'eſt un grand malheur pour ceux qui ſont expoſez à ſa diſcretion. S'il eſt permis aux Rois de commander ce qu'ils veulent à leurs ſujets, les ſujets ſeront donc plus eſclaves que les eſclaves mêmes, ce qui eſt la plus grande non pas des injuſtices mais des extravagances. Un eſclave tout étranger qu'il étoit de l'Aliance de Dieu, auſſi bien que parmi les Romains, avoit action contre ſon Maître qui le maltraitoit ſans raiſon, a plus forte raiſon toute une nation doit avoir des Loix qui lui ſervent d'azile, & d'autel Sacré, ou il puiſſe ſe mettre à couvert, de l'injuſtice & de la violence de ſes ſouverains. Sichard parlant des Rois des Hebreux, dit que le Peuple avoit droit de les juger, & les condamnoit à des peines corporelles. Les Traitez obligent les Rois, & les renferment dans de certaines limit-

limittes, 2 Sam. 5. 2 Chron. 11. Tous les hommes ont tous le même principe, qui eſt Dieu, Auteur de toutes les creatures, le droit des Rois n'aneantit par conſequent pas le droit des Peuples comme le pretendent les Tirans. Si c'eſt, par Dieu, que les Rois regnent c'eſt auſſi, par Dieu, que les Peuples ſoutiennent & deffendent leur liberté. L'Ecriture nous dit que c'eſt par lui qu'ils ſont élevez ſur les Thrônes. Et que c'eſt auſſi par lui qu'ils ſont dethronez, faiſant agir les cauſes ſecondes pour les depouïller d'un caractere dont ils ſont devenus indignes par leur depravation. Le Peuple qui a eu le pouvoir de ſe faire un Roi, a auſſi le même pouvoir de le defaire. Lors qu'il ne remplit pas les conditions pour leſqu'elles il a été crée. La puiſſance de Dieu ſe manifeſte avec bien plus d'éclat, par l'extirpation d'un Tiran, que par ſon élection.

*Leurs Tirans, leurs injuſtes Rois,*
*A leur tour ſubiront nos Lois,*
*Et porteront les mêmes fers*
*Qu'Iſraël a ſouffers.*

Dit Monſieur Conrad aprés le Roi Prophete David dans ſon Pſeaume 149. L'orſque Dieu voulut châtier les Iſraëlites, l'Ecriture nous dit qu'il leur donna un Roi dans ſa colere. Vous crierez ce jour à cauſe de vôtre Roi: mais Dieu ne vous exaucera point, parce qu'ils l'avoient demandé contre ſa volonté. Lorſque l'Ecriture nous parle du Peuple que Dieu avoit donné à conduire à Moïſe, elle dit, Exode 18. 19. le Peuple eſt venu vers moi, pour conſulter Dieu, ce n'étoit donc pas pour recevoir les ordres de Moïſe, & Jetro dit, intercede pour le Peuple envers Dieu, & advertis les de la Loi de Dieu, & Moïſe Deut. 4. 5. je vous ai enſeigné les ordonnances, & les commendemens de Dieu, comme

il

il me l'avoit ordonné. Les Rois doivent donc être conſiderez comme les Depoſitaires, les Interpretes, & les Miniſtres des Loix, mais non pas comme les Maîtres abſolus de ces Loix, Sam. 10. 19. Vous avez mepriſé vôtre Dieu qui vous preſerve de tout mal, & vous delivre de vos Angoiſſes. Lorſque vous lui avez dit tu nous donneras un Roi, & chap. 12 12. Vous avez demandé un Roi, bien que Dieu, ſoit vôtre Roi. Et vers 17. voyez combien vôtre mal eſt grand parce que vous avez demandé un Roi devant l'Eternel, & Hoſée en parlant par mépris de ce Roi, 13. 10. ou eſt maintenant ton Roi, qu'il te deffende dans tes Villes, puiſque tu as dit donne moi un Roi, & des Courtiſans. Je t'ai donné un Roi en ma colere, & Gedeon ce fameux Heros, plus grand qu'un Roi, je ne dominerai pas ſur vous, mon fils ne vous maitriſera pas auſſi, mais Jehova vous gouvernera. C'eſt donc à Dieu ſeul

qu'appartient la Theocratie, ç'eſt-à-dire la Souveraine & divine Puiſſance, mais jamais à aucun Prince Terrien. De tout ce que nous venons d'advancer, il eſt donc clair & conſtant que par le droit divin ſuivant ce qui eſt diſpoſé par l'ancien Teſtament, les Rois & les Peuples ont été egalement ſoûmis aux Loix, & c'eſt une propoſition purement Jeſuïtique de vouloir ſoutenir que les Rois ſont abſolument au deſſus des Loix, & qu'ils peuvent faire dans leur Roiaume tout ce que bon leur ſemble, tout de même qu'il eſt faux de dire que le Pape eſt au deſſus des Conciles. JESUS-CHRIST n'eſt pas moins oppoſé dans ſon Euangile aux maximes diaboliques dela Politique Dominante, que l'eſt Dieu dans l'ancien Teſtament. JESUS CHRIST nous dit un des Euangeliſtes a diſſipé les mechants dans la penſée de leur cœur, il a dethrôné

les

les Puiſſances. Il a élevé les humbles. Si la venüe de JESUS CHRIST eut affermi les Tirans ſur leur Throne, il auroit donc ſoûmis tous les Chrêtiens ſous leur Empire. Saint Paul 1 Cor. c. 7. tu es appellé Eſclave, ne t'en mets point en peine, ou ſi tu peus être mis en liberté, jouïs en, vous avez été rachetez par prix, ne ſoyez pas les Eſclaves des hommes. J. C. a pris la forme d'Eſclave afin que de Serfs que nous étions nous devinſions Libres. JESUS-CHRIST demande à Saint Pierre lorſque les Galiléens lui demandent le tribut, les Rois de la terre recoivent ils leurs tributs des Enfans, c'eſt à dire de leurs ſujets, ou des étrangers, Saint Pierre lui repond des étrangers, les Enfans ſont donc libres, dit JESUS-CHRIST. s'il n'eſt pas donc permis aux Rois, d'exiger de leurs ſujets des exactions exorbitantes, d'Impots exceſſifs, encore moins de les ruiner de les piller, de les vexer, & de les tuër. J. CHRIST

lui même dit, rendez à Ceſar, ce qui eſt à Ceſar, & à Dieu, ce qui eſt à Dieu. Saint Paul, Rom. 13. rendez à tous ce qui leur eſt dû chacun a ſes droits de Dieu, droits des Rois, droits du peuple. La liberté eſt un don que nous avons reçeu de Dieu & auquel ſeul nous en ſommes redevables, c'eſt à ſon image & reſſemblance que nous avons été faits & formés. C'eſt donc à lui ſeul que nous devons obeïr, ou aux ſouverains qui regnent de par Dieu, mais jamais à ceux qui regnent de par le Diable. Le Diable a dans ce monde ici, ſes creatures, ſes ſujets ſes Puiſſances, ſes Trônes, ſes Empires, ſes Dominations, de même que Dieu, Saint Luc. 14. Je te donnerai toute cette puiſſance, dit le Diable à J.C. lui même, car elle m'eſt donnée, & je la donne à qui je veux, ſi tu te proſternes devant moi, je te donnerai toutes ces choſes. Le Diable eſt ſouvent appellé dans l'Ecriture Sainte le Prince de ce monde, Apocal. 13. Le

Dra-

Dragon a donné ſa puiſſance & ſon thrône à la bête. Malheur donc pour tant des laches, qui flechiſſent aujourd'huy ſi honteuſement les genous devant cette bête, qui ſe proſternent devant elle & qui l'adorent pour des conſiderations mondaines. Malheur pour ceux a qui Dieu avoit fait la grace, de connoître la verité, & qui la renient. Lorſque Saint Chriſoſtome nous donne l'explication de ces deux paſſages de Saint Pierre, & de Saint Paul, que l'eſprit du Papiſme employe pour decevoir les plus ſimples, voici ce qu'il en dit. Saint Pierre dit, ſoyez ſujets aux Puiſſances humaines à cauſe du Seigneur &c; parce que c'eſt la volonté de *Dieu*, St. Paul au Rom. 13. que toute ame ſoit ſujete aux Puiſſances ſuperieures, car la Puiſſance n'eſt que de par *Dieu*. Saint Chriſoſtome dit, que dis tu donc, tout Prince eſt il établi de Dieu? je ne le dis pas: ce n'eſt pas de la perſonne du Prince, mais c'eſt de la choſe même

c'eſt de la Puiſſance que les Apôtres parlent, Hoſ. 7. ils établiſſent des Rois, mais ce n'eſt pas de par moi, ils conſtituënt des Princes que je ne connois point. Il ne faut pas croire que les Apôtres ayent voulu approuver, & applaudir à la conduite des Tyrans. leur penſée dit encore Saint Chriſoſtome, a été ſeulement de faire voir que J.C. n'étoit pas venu au monde, pour renverſer la police communement etablie, mais pour l'affermir, les Apôtres ſe ſont voulu ſeulement juſtifier d'un reproche qu'on leur faiſoit d'être des ſeditieux, & des innovateurs: de même que les Papiſtes accuſent aujourd'hui les reformez, pendant que le Pape ſoutient qu'il eſt le Roi des Rois, qu'il eſt infaillible, & qu'il a le pouvoir d'excommunier tous les Souverains de la terre, de diſpoſer à ſa fantaiſie de leurs couronnes, de leurs Roiaumes, & de diſpenſer les ſujets, de l'obeïſſance legitime qu'ils doivent à leurs Rois, avec permiſſion

& abſolution de les tuër, toutes les fois qu'ils ſont rebelles aux ordres de la Sainte Mere Egliſe. C'eſt là le fondement de la Theologie du Papiſme, & la pratique recuë aujourd'hui parmi les Jeſuïtes, & autres Moines: lorsque les ſujets d'un Roi ne ſe veulent pas ſoûmettre à la ſuperſtition du Papiſme, ce ſont des Rebelles, ce ſont des Heretiques, un Roi a tout pouvoir ſur eux il eſt abſolu, il ne depend que de Dieu ſeul: & tout au contraire, lorſque les Rois lui reſiſtent, & qu'ils ne veulent pas ſe ſoûmetre au Saint Siege. Le Saint Pere eſt le Vicaire de J. C. *Dieu* la fait ſon Lieutenant, il a toute puiſſance de Lier, & délier ſur la terre, il a les foudres du Vatican toutes pretes pour écraſer les couronnes des Rois, & pour abâtre leur Trône, & leur Septre: il peut les rendre par ſon excommunication l'horreur du ciel, & de la Terre, la derniere & la plus abjete de toutes les creatures, & la proye des Demons, ce-

celui qui les pourra, assassiner, poignarder, empoisonner sera Deifié & mis dans le nombre des Saints. C'est la l'esprit & la pratique du Diable, qui accommode les preceptes de l'Euangile, à ses interéts propres, & qui les dirige suivant ses intentions sans se mettre en peine de rendre à chacun ce qui lui est dû.

Nous venons de voir que la Parole de Dieu a affranchi les peuples de l'Empire du Diable, & du Monde: nous verrons dans la suite de nôtre discours que la liberté cette Reine plus puissante que tous les Tyrans de la terre a Triomphé depuis le commencement du Monde, & Triomphera jusques à la fin des siecles de leur Tyrannie. Il est certain dans la Politique que dés qu'un Roi a quitté la debonnaireté paternelle qu'il doit avoir pour ses sujets pour se revetir de la cruauté d'un Tyran, les Loix ne le considerent plus comme Roi, mais comme un criminel indigne de voir le jour. Si

An-

Anthoine eſt Conſul, dit Ciceron le plus grand Politique de la Republique Romaine, Brutus eſt donc un ennemi: Si Brutus au contraire eſt le Reſtaurateur de la Republique, Anthoine eſt donc ennemi, qui ſont Ceux qui le conſidereront comme Conſul, ſi ce n'eſt les ſcelerats. Sanſon ce grand Heros, aprez avoir invoqué le ſecours du ciel eut bien le Courage tout ſeul d'attaquer & d'exterminer les Tyrans de ſa Patrie, Jud. 15. Salomon étant mort le peuple deliberoit pour elire Sechem à ſa place, Roboam s'y preſenta comme aſpirant a la Royauté, le Peuple lui propoſe les conditions du gouvernement, Roboam ne les veut pas accepter, mais ayant envoyé Adoramus pour dire ſes raiſons le Peuple le lapida; Roboam voulant tirér vengeance de cette injure, leve une armée, & marche contre les Iſraëlites: mais Dieu lui dit, ne combat point contre tes Freres, les fils d'Iſraël, car c'eſt moi qui ai fait cette choſe, preuve

que

que le Droit des peuples eſt plus ancien que celui des Rois. Tous les Rois diſent les Jeſuïtes, ſont de par Dieu, donc le peuple ne leur doit point reſiſter, & moi tout au contraire, je dis, les aſſemblées du Peuple, les Senats, les Parlemens, les Arrets & Decrets du Peuple ſont auſſi de Dieu, le Roi des Rois donc on ne doit pas reſiſter au peuple. Les Principaux & le Peuple firent mourir leur Roi Ainzia parce qu'il étoit un lache & un Idolatre, bien loin donc que les Tirans ayent jamais eu aucun pouvoir arbitraire & abſolu ſur leurs peuples, il eſt certain que pendant tout le temps que Dieu à gouverné la Republique des Hebreux, il a toûjours permis au Peuple de les exterminer lorsqu'ils ont été des Tyrans. Aprés la captivité de Babylonne, les Hebreux ſecoüerent le joug d'Antiochus ſous la conduite des Pontifes, & s'érigerent en gouvernement Populaire. Tous ceux qui ſont tant ſoit peu verſez dans la lecture,

ture de l'Hiſtoire conviennent que dés que les Chrêtiens ont eu aſſez de force, c'eſt a dire trois cens ans aprés la venüe de JESUS CHRST, car au paravant, étants encore comme dans leur enfance & par conſequent fort fo·bles, il leur avoit été impoſſible de le faire, ils ont disje désqu'ils l'ont pu, ou fait la guerre a leurs Tyrans, ou ils ſe ſont defendus par les armes, ou ils ont ſouvent tiré raiſon des perfidies & des cruautez que leurs Souverains ont exercé contre eux. Ces exemples pourront ſervir de deciſion à cette grande queſtion qu'on met tous les jours ſur le tapis, & que les Papiſtes mettent d'abort en avant pour intimider les Proteſtants. Qu'il ne faut pas prendre les armes contre ſon Souverain. Cette maxime a été, & eſt encore, comme la tête de Meduſe qu'ils preſentent aux Peuples pour les rendre inſenſibles aux plus grands maux qu'ils leur font reſſentir. Pluſieurs Theologiens Reformez ſont entetez

de

de cette propoſition & s'obſtinent à ſeconder l'intention des Perſecteurs en donnant dans les Pieges qu'on leur tend: Je demande a ſes Meſſieurs aux quels l'amour de la vie, & la crainte de la mort fait tenir ce langage, plutôt qu'un veritable zele, ſçavoir s'il ne vaudroit pas mieux que 3. ou 4. millions d'hommes qui viennent de changer de Relig. en France fuſſent morts Martirs, les armes à la main dans leur foi, plûtôt que de Renier la verité auſſi malheureuſement qu'ils l'ont fait, pour la ſeule crainte qu'ils ont eu, de perdre leur vie & un peu de bien qu'ils pouvoient avoir. Celui qui me reniéra devant les hommes, dit JESUS CHRIST, je le reniérai devant mon Pere, qui eſt és Cieux, il faut étre impïe & Athée pour desadvoüer cette verité; je conviens que lorſque Dieu nous laiſſe d'autres voies pour ſauver nôtre ame, pour lors nous ne devons pas avoir recours a la reſiſtance, ou a la violence: mais lorſque la rude perſecution des enne-

ennemis de l'Evangile, nous expose entre le choix de la vie, ou de la mort Ah! c'eſt pour lors que nous devons monter ſur les Echafaux avec un viſage riant & ſerain, la Roüe & le Bucher que nous preſentent nos Bourraux, & nôtre Tiran, nous doivent paroître un million de fois plus glorieux que l'offre de ſon Sceptre, de ſa Couronne & de toute ſa grandeur chimerique & imaginaire: nous aimons le monde, nous aimons nos plaiſirs, & nôtre vie pluſque *Dieu*; & c'eſt dans ce point que Dieu veut eprouver nôtre foi, nôtre charité, & nôtre perſeverance: il eſt vrai que l'epreuve eſt fort grande, mais la recompanſe eſt encore plus grande; ſois fidelle juſques a la mort & je te donnerai la Couronne de vie. Jamais on ne s'eſt fait un ſcrupule de conſcience de reſiſter au Tyran, reſiſtez au Diable, & il s'enfuira de vous, la loi de la nature gravée dans le cœur de tous les animaux, veut que la force ſoit repouſſée par la force. Conſtan-

ſtantin fit mourir Cecenus ſon aſſoſié a l'Empire, les Byſantins mirent a mort Conſtantius Empereur Arrien, aprés l'avoir a demi brulé & dechiré, quelque temps aprés les ſoldats Chrêtiens qui crëoient les Empereurs qu'ils vouloient, tuerent Conſtans fils de Conſtantin, parce qu'il étoit fier, diſſolu & cruel. Ceux d'Antioche tous Chrêtiens qu'ils étoient aprés s'étre moquez de la grande barbe de Julien l'Apoſtat ils en firent faire de cordes, aprés l'avoir fait mourir. Ce n'eſt pas une merveille, dit Sozomene ancien Ecrivain Eclefiaſtique & celebre, que les Soldats ayent ſouvent penſé de mettre à mort leur Empereur, non ſeulement les Grecs, mais encore tous les hommes qui ont été aprés eux ont accoutumé de celebrer les loüanges de ceux, qui ont fait mourir leurs Tyrans, ils ne font pas difficulté de s'expoſer genereuſement à la mort, pour deffendre la liberté publique, que perſonne ne s'adviſe de trouver a re-

redire a un tel homme, Genereux deffenſeur de la cauſe de Dieu & de la Religion.

L'Empereur Valentinien ayant commandé à Saint Ambroiſe de ſorür de Milan, il ne voulut point lui obeïr, & étant aſſiegé par les troupes de l'Empereur, il ſe deffendit vigoureuſement, & nous a apris par ſon Exemple à reſiſter aux Puiſſances. Il y eût une grande Emotion Populaire contre l'Empereur Arcadius, parce qu'il avoit exilé Saint Chryſoſtome. Valentinien fils de Placidie fut tué par Maximus Patricien, pour avoir Commis adultere avec ſa Femme. l'Empereur Avitus fut depouillé de l'Empire par le Senat Romain, les Empereurs Gratien & Valentinien, furent auſſi tuez par leurs Soldats, les Hiſtoriens remarquent que Conſtantin ayant introduit dans l'Egliſe cette pernicieuſe & abominable coutume d'enrichir les Eccleſiaſtiques, c'eſt auſſi dés ce moment que le Chriſtianiſme a commencé

cé a ſe dechirer. Les Eccleſiaſtiques plus avides des biens du Monde que les Seculiers ont introduit le luxe, l'oiſiveté, la gourmandiſe, la guerre, l'envie, la mediſance, la diſcorde, & generalement toute ſorte de vices. On a veu les Evêques diſputer l'Epiſcopat avec autant de chaleur que deux tirans diſputeroient de la Tirannie. Les Prêtres confuſement avec les Laics etoient tuez tantôt dans les Villes, tantôt dans les Egliſes & ſur les autels mêmes: quels deſordres n'a t'on pas vu ſoubs Cyrille entre ceux d'Alexandrie de Byſance & d'Antioche.

Les Payens, ceux la même qui ont porté le reſpect qu'ils avoient pour leurs Rois juſques a l'adoration, n'ont pas plus epargné leurs Tirans que les Chrêtiens, Oſiris le premier Roi des Egyptiens fut tué par ſon Frere Typhon qui ſe joignit avec 25. autres conjurez, Seſortris eut le même ſort. ſi les Peuples ne reſiſtoient pas dit Modone, ce n'étoit pas qu'ils manquaſ-

ſent

sent de volonté, plûtôt que de force & d'occasion, le nom de Roi dit Sulpitius Severus a toûjours été odieux a toutes les nations libres.

Les mêmes Egiptiens, d'un commun consentement, ayant vaincu sous la conduite d'Amesius, leur Tyran Aprien qui leur faisoit la guerre avec des troupes Soudoyées l'étranglerent, ayans été ensuite subjuguez par les Perses, ils se rebellerent contre Cambytes, contre Xerces, Inarus, Tachius, ils ne furent pas plus patiens à suporter le joug des Macedoniens, ils firent la Guerre à Ptolemus Physcon, ils exilerent son fils Alexandre par ce qu'il avoit fait mourir sa Mere, ils chasserent aussi Ptolomée Auletez.

Les Æthiopiens croyans que leurs Rois sont élus de Dieu les adorent, toutes les fois pourtant que leurs Prêtres les condamnent à cause des injustices qu'ils peuvent avoir faites, ils se donnent la mort. Si nous passions au Assiriens, aux Medes, & aux Perses,

Daniel nous raporte que Nabuchadnezar, fut chaſſé de ſes ſujets, & contraint d'aller vivre parmi les bêtes, l'Empire des Aſſyriens, fut enfin detruit par celui des Medes, & celui des Medes, par celui des Perſes. Cambiſes conſultant ſon Conſeil pour ſçavoir ſi la loi lui permetoit d'épouſer ſa ſœur, ſes Conſeillers dit Herodote par crainte, par flaterie, ou par deriſion lui repondirent qu'ils n'avoient point trouvé de loi qui le lui permit. Mais qu'ils en avoient trouvé une autre qui étoit, qu'il étoit permis aux Rois de Perſe de tout faire, c'eſt là, la veritable loi à la Mode. Voici la belle idée qu'ont eu les Autheurs Payens, de la veritable Royauté, qui doit faire honte à tous les Chrêtiens, & qui devroit faire repentir les Jeſuïtes, & autres Moines de l'abus qu'ils font de la Puiſſance & de l'authorité Royale.

Diotogenes Pytagoricien, celui-la eſt veritablement Roi, qui eſt veritable-

blement juſte, celui là eſt veritablement juſte, qui ſe gouverne ſelon les Loix, il n'y a point de Juſtice qui puiſſe ſubſiſter ſans Loi, que celui, qui monte ſur le Trône, ſoit pur & brillant de Juſtice dit Ecphantas le Philoſophe, écoutons ce qu'en dit le divin Platon dans ſa lettre, que la Puiſſance Royale ſoit ſoumiſe à la raiſon, que les Loix dominent, & ſur les Citoyens, & ſur les Rois, s'ils font quelque choſe contre les Loix. *Ariſt. Pol. lib.* 5. celui que le Peuple ne veut pas admettre pour Roi eſt un Tiran. Tant s'en faut dit Xenophon que les Peuples vangent la mort des Tirans, au contraire ils comblent d'honneur ceux qui tuent les Tyrans, ils leur dreſſent des ſtatuës dans les Temples. Ciceron dans ſon Oraiſon pour Milon. Les Grecs rendent des honneurs Divins à ceux qui mettent à mort les Tirans: Ce que j'ai veu a Athenes, & dans les autres Villes de la Grece. Les vers qu'on chante à l'honneur de ces

grands hommes ſont conſacrez à l'immortalité, à la Religion, & au ſouvenir.

Polybius la Royauté a degeneré en Tirannie, dés quele Prince a commencé à ſe laiſſer emporter par le dereglement de ſes paſſions, & les plus genereux, & les plus courageux ont conjuré contre eux. Le Roi Demiphoon dit dans Euripide, je ne commande pas Tirannique-ment à mon Peuple, comme à des Barbares, mais ſi je rends Juſtice, elle m'eſt auſſi renduë, perſonne n'ignore que les Rois Lacedemoniens n'ayent été ſouvent appellez en jugement, condamnez, & executez. L'Empire Romain, le plus grand, & le plus puiſſant Empire qui ait été & qui ſera jamais, n'eſt monté & ne s'eſt maintenu, dans ce haut degré de grandeur & de puiſſance que par la mort & la defaite de ſes Tirans, lorſqu'ils entreprenoient quelque choſe contre

le

le Droit des Peuples, & la Majesté des Senateurs, ils se pouvoient disposer en recompence de leur entrepriſe temeraire d'être bientôt mis au nombre des Dieux. La lacheté & la fourberie d'Anthoine donnerent la premiere atteinte mortelle à la liberté & à la grandeur de la Republique Romaine. Cesar devenu tout puiſſant par la defaite de Pompée fit elire conſul Marc Anthonie, lorſque la Feſte des Laparcales se celebroient a Rome. Cet homme abominable mit un Diademe ſur la tête de Ceſar, & fit enregiſtrer dans les faſtes qu'il avoit transporté la ſouveraine Puiſſance a Ceſar, par l'ordre du Peuple, c'eſt ce qui fait écrier Ciceron dans ſa ſeconde Philippique : Eſt ce ainſi que Tarquinius a été chaſſé, que Spirius Caſſius, Melius, & Manlius ont été tuez, afin que pluſieurs ſiecles aprés Marc Anthoine établit un Roi à Rome. C'eſt

par ces ſortes de voyes indirectes & iniques que la Tyrannie monte ſur le Trône en foulant aux pieds les Loix divines & humaines. L'authorité & la Maj. Imperiale ſont fondées ſur l'authorité du Droit dit l'Oracle de la Juſtice, l'Empereur Theodoze *Cod. l. 1. t. 4.*

Pline dit de Trajan, il y a grande difference entre la Domination & la Principauté. Trajan veut étre conſideré comme Prince, mais non pas comme Seigneur, tous les gens de bien dit Ciceron II. Philip, ont contribué à la mort de Ceſar les uns manquoient de conſeil, les autres de courage, les autres d'occaſion : mais perſonne ne manquoit de volonté. Il n'y a point de victime ſi agreable a Dieu dit Seneque, que la mort du Tiran. Ceux là n'aiment pas aſſez les bons Princes qui ne haïſſent pas aſſez les mechants, dit Tacite. Que les Parques tranchent la vie de celui qui a la penſée de venger la mort de Neron.

Va-

Valere l'Asiatique, consulaire s'écrie au milieu du Camp, aux Soldats qui se plaignioient de ce que Cassius avoit tué Caligula plut aux Dieux que je l'eusse tué moi même. Cesar dit dans ses commentaires parlant des Gaulois & de leur Roi Ambiorix. Il n'avoit pas plus de Droit & d'Empire sur son Peuple que le Peuple en avoit sur lui, & parlant des Allemans, il dit, les Princes seuls mettent en deliberation les petites choses, mais les Princes & le Peuple tous ensemble deliberent des grandes affaires.

Nous avons veu que le Droit divin le Droit naturel, & le Droit des gens ne donnent aucun pouvoir aux Rois de Regner Tiranniquement, ne leur donnant point un Empire absolu & despotique sur leur sujets, pour Regner à leur fantaisie sur la conscience, sur les biens, & sur les personnes, comme le leur insinuent faussement les Jesuites: nous verrons dans la suite que le Roi d'Angleterre

ſe ſon la forme du Gouvernement eſt celui de tous les Rois du Monde, qui a moins de droit de vouloir entreprendre ce qu'il entreprend, à cauſe du Droit propre & particulier affecté a la Nation, & inviolablement & religieuſement obſervé par tous les Rois ſes Predeceſſeurs. La Monarchie Angloiſe, étant celle de toutes les Monarchies la mieux fondée, & pour la gloire du Roi, & pour le repos du Peuple l'Etat du Monde le mieux reglé dit, Monſieur de Commines, parce que le Peuple ni eſt point ſujet, a l'oppreſſion, & à la violence des Rois, n'étant point à ſon pouvoir de faire des nouvelles Loix, ou d'abroger les anciennes que par le conſentement du Peuple, legitimement aſſemblé en la perſonne des Seigneurs du Parlement compoſé de la chambre haute, & de la Chambre baſſe, la Majeſté & l'authorité de ce Parlement étant ſi grande que les Auteurs qui en parlent le comparent à ſes fameux

meux Senats des Republiques de la Grece & de Rome, qui commandoient & jugeoient les Rois de la terre. Quand on fait tant soit peu de reflexion sur la forme du Gouvernement d'Angleterre de la maniere qu'il est établi depuis tant des siecles, il faut avoir le front & la temerité d'un Jesuïte pour vouloir soutenir que le Roi peut de sa seule authorité, ou du consentement d'un Parlement composé des membres achetez & choisis a sa devotion, renverser les Loix fondamentales de l'Etat, les changer, en substituer d'autres à leur place, afin qu'en devenant le Maître absolu des Loix il puisse par cette voye devenir le Maître de ses sujets, pour les forcer à changer de Religion & à renoncer a tous les Privileges que Dieu, la nature, & leur Ancétres leur ont transmis, voici ce que leurs plus celebres Autheurs en disent.

Le Gouvernement d'Angleterre dit le Jurisconsulte Smit soubs

Edouart VI. eſt mixte, c'eſt à dire populaire & Royal, & non purement Royal. Lors du couronnement du Roi l'archevêque a accoutumé de ſe-tourner des 4. côtés du lieu ou ce fait la ſolemnité & demande à haute voix au Peuple, voulez vous conſentir a avoir ce Roi? Je vous ai tout accordé par vôtre loi, dit le Roi Ethelſtanus. Voici le formulaire du ſerment à quoi les Rois doivent s'obliger lors de leur couronnement. Le Peuple demande au Roi accordez vous les juſtes Loix que le Peuple aura choiſi, le Roi repond, je les accorde. d'Ou vient que par le Droit & les conſtitutions d'Angleterre, le Roi eſt conſideré comme Pupille, ou Mineur Specul. Juſtit. l. 4. Sec. 22. le Roi diſent nos Loix ne peut faire tort à perſonne, c'eſt une erreur groſſiere de dire que le Roi eſt le Chef du Parlement, & que par Conſequent il eſt au deſſus de lui, & des Loix, ayant pouvoir de le convoquer & de le proroger & diſſoudre a ſa vo-

volonté: il eſt vrai qu'il eſt le chef de ſon Conſeil, mais il ne la jamais été du Parlement ou il n'eſt conſideré que comme membre. Il peut a la verité ſe choiſir des Conſeillers privez comme il veut, mais s'il élit quelqu'un des Seigneurs, il faut qu'ils ſoit aprouvé des autres, & les Bourgeois des Villes éliſent les Membres de la chambre des Communes, par la pluralité des voix. Si le Roi convoque & diſſoud le Parlement l'orſqu'il veut, c'eſt une uſurpation que ſes Predeceſſeurs ont faite aux Droits du Peuple. Car le Parlement ſe convoquoit regulierement 2. fois par an & ne ſe pouvoit diſſoudre que les affaires d'importance ne fuſſent expediées. Du temps des Saxons le Parlement étoit appellé le Conſeil des ſages, il y a une preuve inconteſtable du Droit, dont le Peuple eſt en poſſeſſion tirée du livre intitulé Maniere de tenir les Parlemens, ou il eſt diſpoſé expreſſement, que le Roi peut conjointement avec le Peuple aſ-

ſembler le Parlement, ſans les Comtes & les Eveques: mais qu'il ne le peut jamais ſans les Deputez du Peuple, la raiſon en eſt que le Peuple & les Rois ont tenu les aſſemblées ſeuls, & ſans Comtes ni Evêques parce qu'ils ne-toient pas encore créez lors de la fondation du Parlement. s'Il faut chercher l'Origine de l'autorité du Parlement dans des Archives plus anciennes que celles des Saxons nous la trouverons dans la fondation du plus puiſſant Empire du Monde, Ciceron parlant de la Loi Agrafia dit, dans le commencement de la fondation des Societés, toute la puiſſance eſt émanée du Peuple. Il eſt naturel que toutes les Puiſſances, les Empires, les commandemens & toute ſorte d'adminiſtration proviennent de cette ſource, mais principalement les Dignitez qui ſont établies, pour l'utilité & l'advantage du Peuple, tous generalement & unanimement s'étudient à procurer le bien public, & chacun peut par ſon ſouf-

ſuffrage ſe frayer un chemin à recevoir en particulier le fruit de cette utilité publique. C'eſt une verité inconteſtable prouvée par le ſentiment de tous les Jurisconſultes Anglois, & Confirmée par un Uſage pratiqué depuis que les premiers fondemens de leur Monarchie ont été jettez que le Peuple s'eſt reſervé en partie la Puiſſance & l'autorité ſouveraine & abſoluë, qu'il ne l'a jamais pleinement transferéa aucun Roi, les Parlemens ayant toûjours eu le pouvoir & le Droit de s'oppoſer aux entrepriſes de tous ceux qui ont voulu attenter, quelque choſe contre l'interét & la liberté publique ſans aucune exception, non pas mêmes de la perſonne d'aucun Roi, leur faiſant leur Procez, les jugeant & les condamnant a la mort, comme des criminels de leze Majeſté, l'Induct. Flam. Fleta. liv. 1. chap. 17. Le Privilege qu'ont les Villes, Bourgs, & Châteaux d'Envoyer leurs Seigneurs deputez au Parlement pour y ſoutenir

leur droit, & apuyer leurs raiſons eſt auſſi ancien que les murailles de leur habitation, & ſans contredit plus ancien que le Roi & la Race Jeſuïtique qui travaille ſi fort a ſa ſupreſſion. S'il ſemble que le Roi ait quelque autorité, c'eſt affin de vellier uniquement qu'il ne ſe faſſe rien contre la loi, pour deffendre l'autorité des Loix : mais non pas pour en imposer ſuivant ſon caprice. c'eſt pourquoi auſſi la Puiſſance Royalle eſt nulle, & ſans effet, ſi elle n'eſt ſellée & authoriſée de la Puiſſance du Parlement. Lorſqu'il eſt queſtion de juger un criminel, le Commiſſaire lui demande, à qui vous ſoumetez vous pour étre jugé, il repond, je me ſoumets au jugement de Dieu, & du Peuple, mais il ne repond pas, je me ſoumets au jugement du Roi. La poſſeſſion continuelle & immemorée dans la quelle eſt le Parlement, de juger & condamner leurs Rois, eſt une preuve inconteſtable que la ſouveraine Puiſſance eſt au pou-

pouvoir du Peuple & non pas du Roi. C'eſt que l'Hiſtoire des Rois d'Angleterre nous montre evidemment apréz que les Romains ſe furent retirez d'Angleterre, les Anglois demeurerent 40. ans ſans Roi, les premiers Rois qui furent crées dans la ſuite furent mis à mort, d'ou vient que Gildas Hiſtorien leur reproche non pas de les avoir jugez, & fait mourir; mais de ce quils les mettoient à mort ſur la ſeule accuſation & ſans aucune connoiſſance de cauſe. Le Roi Vortigernes au raport de l'Hiſtorien Nennius fut jugé a mort par Hermanus l'heureux, le Peuple ſolemnellement aſſemblé à cauſe du Mariage inceſtueux qu'il avoit contracté avec ſa Fille. Les Saxons ayans fait une deſcente en Angleterre & s'en étans rendus les Maîtres retenant la forme Populaire du Gouvernement qu'ils avoient en Allemagne, firent fleurir plusque jamais l'autorité du Parlem., cette anguſte aſſemblée eſt appellée dans tous les vieux Regiſtres qui

qui exiſtent de ce tempslà, l'Aſſemblée des Sages. Beda raporte que les reſolutions qui ſe prenoient du temps du Roi Ethelbert, étoient à l'exemple des deliberations du Senat Romains, le Roi Inan dit encore Beda ayant tenu Aſſemblée avec les Sages & les Senateurs publia des nouvelles Loix. Voici ce qu'en dit un vieux livre intitulé ſpeculum Juſticiariorium, le Miroir des Miniſtres de la Juſtice, lorſque les premiers Saxons créoient leurs Rois en Angleterre, ils avoient accoutumé de leur faire préter ſerment, qu'ils ſe ſoumetoient au jugement des Loix & du Peuple comme un ſimple particulier, cap. 1. Sect. 2. il eſt juſte dit encore ce livre que le Roi ait les Pairs dans le Parlement qui connoiſſent des injuſtices que les Rois & les Reines peuvent commettre. Il fut ordonné ſous le Regne d'Aluredus que le Parlement s'aſſembleroit deux fois pendant l'année

née à Londres, & cette loi fut renouvellée ſous Edouart III. dans le livre intitulé maniere de tenir le Parlement Modus Parlamenti, il y a en termes formels, ſi le Roi congedie le Parlement, devant que les affaires, pour leſquelles il a été aſſemblé ſoit decidées, il ſera cenſé convaincu de parjure, ayant violé le ſerment qu'il avoit fait lors de ſon avenement à la couronne, comment peut il conſentir à des Loix juſtes ſuivant ſon ſerment, s'il ne donne pas le temps au Peuple de deliberer ſur le choix des Loix, ou en convocant rarement un Parlement, ou en le congediant plûtôt que l'interêt du public ne le requiert. Le ſerment que le Roi prete ſelon le ſentiment de tous nos Juriſconſultes eſt une loi ſacré & inviolable quel eſt donc le remede qu'on peut apporter aux dangers les plus preſſans de l'Etat, ſi cette Auguſte & illuſtre aſſemblée n'a pas le temps de deliberer à cauſe de l'obſtination, & des mechan-

chantes intentions d'un Roi insensé. Edouard surnommé le Confesseur passant reconnoissance de la possession dans laquelle a toûjours été le peuple de l'Authorité Souveraine publia cette belle Loi, qui a été la Reine & la Souveraine de ceux qui lui ont succedé à la Couronné l'ayant ratifiée. Cette loi traite amplement du devoir des Roys, les soumettant au jugement du Parlement & des loix fondamentales de l'Etat, voulant que le Roi qui y contreviendra soit indigne du nom & de la qualité de Roi, voici ce qu'en dit le Savant jurisconsulte Bracton. liv. 1. c. 8. Celui qui laisse dominer sa volonté à la place de la loi, n'est pas Roi, & dans son liv. 9. c. 9. Le Roi peut étre appellé Roi pendant qu'il Regne justement, mais il devient Tiran dés qu'il entreprend d'opprimer ses sujets par la violence. Le Roi doit exercer la puissance de la justice, comme le Vicaire & le Ministre de Dieu, lorsque le Roi suit la voye

voye de l'injuſtice, il eſt Miniſtre du Diable, la loi n'étant donc autre choſe que la veritable raiſon, s'il faut obeir au Roi comme Miniſtre de Dieu, par cette même raiſon, il faut reſiſter au Tyran & au Miniſtre du Diable, Bracton l. 2. c. 16. Flera l. 1. c. 17. Le Roi a ſes ſuperieurs en Regnant qui ſont la loi en vertu de laquelle il a été fait Roi, le Parlement compoſé des Comtes & Barons, les Comtes ſont comme Compagnons du Roi, & celui qui a Compagnon a Maître, ſi donc le Roi eſt ſans bride cet à dire ſans Loi, on lui en doit mettre une Mr. Edoward Chamberlaine en parle en ſes termes dans l'Etat qu'il a donné de l'Angleterre. Les habitans de l'Angleterre poſſedent leur bien dans une ſi pleine & ſi abſolüe proprieté qu'ils ne peuvent point étre obligez à payer aucunes Taxes ou Impoſitions par forme de Preſt, don gratuit, ſous quel autre pretexte que ce ſoit, qu'ils n'y ayent conſenti dans les formes

par

par l'envoi de leur Deputez des communes dans le Parlement ; ils ne ſont point ſujets à aucunes loix qu'a celle qu'ils ont fait eux mêmes, ils ne payent aucuns Prets ny Taxes qu'ils n'en ayent fait l'impoſition, ſous le conſentement du Roi & des Seigneurs des d'eux Chambres, il n'y a point de ſujets de quelle Monorchie que ce ſoit qui jouiſſe de tant de libertez fondamentales & privileges hereditaires. Les jeſuites qui cachent toûjours leurs deſſeins les plus noirs ſoubs des belles apparences croient de bien juſtifier la conduite du Roi en le qualifiant d'une Parternité a peu prés ſemblable à la leur, le Roi diſent ils eſt un bon Pere qui a une tendreſſe égale pour tous ſes ſujets, c'eſt par cette raiſon qu'il leur veut faire reſſentir la douceur de ſon Regne en leur departant à tous indifferemment la diſtribution des Charges. Cette raiſon ne ſentiroit pas tant Le jeſuite ſi les actions & la conduite du Roy repondoit à cette affection &

à cette

cette benignité paternelle que le Roy n'a jamais eu & qu'il n'aura jamais ; pour en donner des preuves & des temognages il faudroit que les Princeſſes d'Orange & de Dannemark par un ordre naturel commençaſſent à ſe reſſentir des effets de cette grande Paternité, ſi nous étions aſſez heureux que de voir ce Miracle dans nos jours ſes ſujets pourroient eſperer d'en étre favoriſé de quelque rayon, mais les Enfans legitimes auſſi bien que bien d'autres n'ont que trop des témognages convaincans, d'avoir dans leur famille un Parâtre mal intentionné plus-tôt qu'un Pere legitime, un veritable Reverend Pere jeſuite, dont l'unique vuë conſiſte à plairre à toute la ſocieté pendant le peu de temps qu'il lui reſte encore à vivre, ce manteau paternel, eſt un manteau ſous lequel on faira entrer bien de changemens, & dans l'Etat & dans la Religion : ſi les jeſuites ſont les Maitres c'eſt une fauſſeté manifeſte de vouloir ſoute-

ſoutenir que le Roi puiſſe abolir les loix de l'Etat ſous quel pretexte que ce ſoit, il n'en eſt pas le Maitre, & ces Predeceſſeurs ne l'ont jamais eſté c'eſt le Parlement, ce ſont les Peuples & les ſujets eux mêmes qui ſont les Souverains Legiſlateurs de leur Gouvernement. S'il arrivoit par une corruption, des Membres que le Parlement fut traitre & perfide a l'interêt du public & de l'Etat cét interet public eſt un droit Sacré, & innalienable les fideles ſujets ont droit de demander le retabliſſement de ces Loix lorſque l'occaſion s'en preſentera ſi, une ſemblable revocation avoit lieu les charges ne depandroient plus que de l'intention & de la volonté des Papiſtes, les Loix fondamentables d'un Etat doivent étre la meſure des commandemens du Souverain & de l'obeiſſance des ſujets, comme nous ne devons pas uſurper ce qui appartient aux Princes par le fondement des conſtitutions & conceſſions, auſſi ſom-

ſommes nous obligez de deffendre les Droits qui appartiennent au Peuple, ceux là ſeulement peuvent caſſer les Loix, qui ont le pouvoir de les faire, il n'y a jamais eu aucun Roi en Angleterre qui aye eu l'authorité de conſentir à aucune loi, que par un prealable le Peuple ne l'eut approuvée & authorizée, dans ſon Parlement par une même de libre deliberation des Chambres de ſe Signeurs haute & baſſe. les Anglois ne reconnoiſſent aucun Roi que celui qui l'eſt legitimement ſuivant les Loix & les conſtitutions fondamentales de l'Etat, la Nation Angloiſe eſt un Peuple libre qui par la Nature de ſon Gouvernement ne peut pas être aſſervie ſoubs l'Eſclavage de ſes Rois, non plus que du Pape, ces Loix fondamentales ayant été faites & du conſetement des Rois & de l'authorité des Parlements pour la conſervation de la Religion Proteſtante, pour la ſeureté & liberté du Peuple, legitimes & naturels, habitans du pais, c'eſt

une

une pure reverie que de preſumer qu'il ſoit preſentement en aucune maniere à la liberté du Roi de vouloir annuler ce qui n'eſt point à ſa diſpoſition & qui n'a jamais été au pouvoir d'aucun autre Roi.

Ceux qui veulent avoir une parfaite idée de la nature du Gouvernement d'Angleterre, & juger par là de la part que le Roi & le Peuple ont dans l'authorité ſouveraine, ils doivent rappeller dans leur eſprit qu'elle a été la forme de ces puiſſans Empires qui par la conſervation de leur liberté ont ſubſiſté pendant tant des ſiecles, & dont la Domination a été d'une ſi vaſte étenduë : c'eſt une verité conſtante, reconnuë par tous les Hiſtoriens & les Juriſconſultes Anglois que les Saxons quelques temps aprés le départ des Romains étants devenus les Maîtres de l'Angleterre formerent le Gouvernement d'Angleterre, ſur le modele de celui qu'avoit été la Domination, des Grecs & des Romains, c'eſt a dire

re qu'ils établirent pour une loi conſtante, & inebranlable que l'interêt du publicq & la gloire de la nation, ſeroit la Souveraine Maîtreſſe, & du Roi & du Peuple, & que celui qui attenteroit quelque choſe au prejudice de l'utilité, & de la liberté publique, ſans diſtinction de Roi, ou de particulier, celui là ſeroit également declaré criminel de leze Majeſté, la raiſon de cette loi eſt auſſi juſte qu'elle paroit ſevere: l'eſprit de l'homme eſt ambitieux, orgueilleux, & inſolent; rien ne le peut obliger à ſe contenir dans les bornes d'une juſte moderation: c'eſt une eſpece de prodige, & comme un miracle lorſqu'un grand n'abuſe pas de la puiſſance & de l'authorité ſouveraine, à la ruine & à la deſtruction des Peuples, lorſque la force qui eſt neceſſaire pour le ſoutien de ſa dignité ſe trouve à ſa diſpoſition: Les Peuples n'ayant jamais pu apporter aſſés des precaution pour remedier à ces dereglemens J'Hiſtoire nous four-

nit un milion d'exemples qui nous convainquent, que la grandeur des plus grands Empires n'a ſubſiſté qu'autant du temps que les Peuples ont été jaloux de leur liberté, & de l'Interêt public. Jules Ceſar n'opprima la liberté Romaine, que pour avoir abuſé des forces, & du credit qu'il s'étoit acquis pendant qu'il avoit Gouverné les Gaules, c'eſt par cette voye que Traſibulus, Gelon, Dioniſius, Hiero, & Agatocles devinrent les Tyrans de Syracuſe, Panetins & Icetes de Leontes, Phalaris d'Agrigente, Archelaus de Candie, Evagoras de Cypre. La Domination de tous les Etats & Republiques du Monde, n'a été ſoumiſe a la Domination de la Tyrannie que par ces ſortes d'uſurpations. Florence, Bologne, Verone, ne ſont tombées entre les mains des Medicis, des Schaligers, des Bentivlogis que par un abus que les chefs de ces familles ont fait du pouvoir, que le Peuple, leur avoit confié. Le Pape & tout

tout le Clergé n'ont degeneré de l'Etat de JESUS CHRIST, Apôtres & prémiers Conducteurs de l'Egliſe, que par un abus de la pieté, & des ſains Miſteres de la Religion. Le Moyen le plus preſſant, & le plus efficace qu'ont pû employer les Peuples pour ſe garantir de l'oppreſſion de leurs Chefs, a été de punir ſeverement & de reſiſter vigoreuſement à la Tirannie & a l'uſurpation des Grands. Les Dictateurs Romains ayant exercé leurs Dictatures pendant ſix mois, ou un an; il étoit permis à qui que ce fut du Peuple de les accuſér, d'avoir violé l'authorité Souveraine pendant ſon adminiſtration, un des Generaux de Thebes, fut condamné a la mort pour avoir exercé ſa charge un jour de plus que ſa commiſſion ne le portoit. Ces fameux Capitaines Grecs, Epaminondas, & Pelopidas furent condamnés à la mort par ce qu'ils avoient retenu en leur pouvoir les forces de la Republique pendant 4. mois bienque l'ex-

treme danger dans lequel étoit pour lors l'Etat, s'ilss'en fuſſent plûtôt demis, les eut forcé, a ne s'en pas demettre, le Gouverneur de la Fortereſſe d'Athenes, n'en pouvoit pas garder plus d'un jour les clefs a peine de la vie. Lorſque les Peuples bien policez ont voulu conſerver leur liberté, & les Droits & Privileges de leur nation, ils ont Conſideré comme un Tyran, le Roi ou le General, qui voulant abuſer de la force & de l'authorité qu'on lui avoit confiée, n'avoit en vuë que ſon Interêt particulier au lieu de l'interêt du public, auſſi les Peuples n'ont jamais heſité de ſe défaire de leurs Tyrans, lorsqu'il a été à leur pouvoir. Voici ſommairement les raiſons qui ont été cauſe que Charles II. Pere du Roi d'aujourd'hui fut decapité, ſes Revenus n'étant pas ſuffiſans pour fournir à l'exceſſive depence qu'il faiſoit, ſans regle ni meſure, il mit des grands impoſts ſur le Peuple, aprés avoir conſumé, les premiers il

en inventa des nouveaux, non pas pour les employer à la deffenſe & à l'ornement de l'Etat, mais pour ſatisfaire a ſa prodigalité pilliant ainſi ſes ſujets il s'étoit efforcé pluſieurs fois ou d'avoir à ſa devotion le Parlement, ou de le perdre & détruire entierement, il entretenoit en pleine Paix, dans les Villes de la Cavallerie Allemande, & de l'Infanterie Yrlandoiſe, pour intimider le peuple, il avoit perſecuté un nombre infini de bons Proteſtans, parcequ'ils faiſoient conſcience de s'accommoder à pluſieurs Ceremonies ſuperſtitieuſes qu'il avoit introduit dans l'Egliſe pour y inſinuer le Papiſme, c'eſt auſſi ſur ce refus qu'il déclara la guerre aux Ecoſſois, il fut declaré & convaincu coupable de haute trahiſon ayant promis pluſieurs fois au Parlement par des declarations & des ſermens qu'il n'entreprendroit rien contre le Peuple, dans ce même temps il entretenoit des troupes Papiſtes dans l'Yrlande, il envoya ſecrétement

en Danemark, pour demander au Roi, aſſiſtance contre le Parlement, ayant ſollicité pluſieurs foîs les troupes Angloiſes & Ecoſſoiſes, de ſe declarer en ſa faveur pour aneantir le Parlement, leur promettant en recompenſe le pillage de la Ville de Londres, il envoya des ordres ſecrets en Yrlande pour y faire maſſacrer tous les Anglois qui s'y trouveroit n'ayant point pû desadvouër n'y ſon ſeing, ni ſon écriture lorſqu'on la lui preſenta pour la reconnoître. Il y eut cinq cens mille ames de la Nation Angloiſe Egorgées par les Yrlandois, & par les ordres du Roi, ce qui cauſa une Guerre civille entre les deux Royaumes, ce ſont là les raiſons generales, qui obligerent la Chambre de Juſtice à lui faire ſon procez & aprés l'avoir convaincu de Tyrannie, de haute Trahiſon, & coupable de tant des maſſacres d'un million de bon ſujets, il fut condamné à étre decapité, ſur un échafaut ou il fut decolé à la face de toute la terre, il y a plu-

plusieurs livres qui traitent à fonds des circonstances de cette mort tragique c'est pourquoi je ne mi arreterai pas.

Nous avons vû qu'il n'est pas au pouvoir du Roi d'annuler les Tests, & autres Loix fondamentales de l'Etat sans violer la foi publique, toutes les Loix divines & humaines: toutes les nouvautez que ce Prince introduit dans l'Etat pour se frayer un chemin à une Puissance absoluë, arbitraire, & despotique afin de suprimer tous les Privileges & les Prerogatives de ses sujets, sont autant d'entrepriſes & d'attentats qu'il commêt contre l'interêt, & l'utilité publique, qui le rendent criminel de leze Majesté, & punissable de même que les autres sujets suivant la disposition, du Droit Naturel, du Droit Divin, & d'un Droit confirmé par un usage, plus puissant que la loi, propre & particulier à la Nation. Nous examinerons presentement, suivant l'Etat present des affai-

rés de l'Europe, & de ſon Royaume & ſuivant la diſpoſition des Eſprits, qu'elle peut-être l'iſſuë de ſes deſſeins, & ſavoir s'il reuſſira ou s'il échoüera avant que d'arriver au port ou il pretend de faire voile, il faut advouër que ce Prince s'eſt embarqué ſur une mer bien orageuſe, ſans prévoir la furieuſe tempeſte qui le menace, & lécueïl inevitable ou il faira, un triſte naufrage à l'exemple de ſes Predeceſſeurs qui ont entrepris ce qu'il entreprend, je ſai que ce Prince eſt hardi, fier, intrepide qu'il a ſouvent bravé la mort, & qu'il l'enviſage encore ſoit qu'elle ſoit glorieuſe, ſoit quelle ſoit ignominieuſe comme la recompenſe & le prix dû à toutes les machinations & à tous les malheurs qu'il a repandu par toute la ſurface de la terre, dépuis qu'il eſt au monde: on peut dire avec verité que ſa naïſſance a été la fatale ouverture de la boëte de Pandore dont nous parlent les Poëtes: aprés avoir cherché avec ſoin la verita-

table cauſe & la ſource de toutes les calamités qui ont affligé le genre humain pendant le regne de Louys le Grand, on la trouvera dans ſa conduite, c'eſt luy qui a toûjours & qui eſt encore comme les Poles ſur leſquels roule cette grande Machine jeſuitique qui a accablé tant de milliers de Chreſtiens ſoit Papiſtes ſoit reformés ſans diſtinction. Pourveu que la Politique Dominante puiſſe parvenir à ſon but, que le ciel ſoit en feu, que toute la terre periſſe, pourveu que je Regne, il n'importe, ceux là ſe trompent groſſierement qui s'imaginent que le Roy de France abandonne ſes deſſeins ambitieux, ſi nous voulons faire une ſerieuſe reflexion ſur tout ce qui s'eſt paſſé dans ſon Regne nous y toucherons au doigt que les rudes guerres qu'on teſſujé l'Heſpagne l'Hollande, l'Empire le Danemark, la Suede, & la Turquie, n'ont jamais été entrepriſes que ſur les fermes aſſeurances que le Roy d'Angleterre & pour lors

Duc d'Jorc a données que l'Angleterre laiſſeroit tout faire.

Ce Prince par une aveuglement incomprehenſible à l'eſprit humain, a fait un ſacrifice à Louis le Grand de ſa Souverainété, de ſa Royauté, de ſes interets & de ceux de tous les autres Princes, & Etats de l'Europe, de quoi lui ſert, je vous prie, d'avoir travaillé, & de travailler encore à accabler ſon pauvre peuple par mille morts, & mille miſeres, pour avoir la gloire ſeulement de ſi pouvoir dire abſolu, pendant qu'il eſt l'Eſclave, des Eſclaves : Ce Prince diſent ſes Partiſans eſt un Prince, qui a du cœur, qui eſt ingenieux, inventif, & courageux : juſques icy j'ay ſuivi à la trace la vie de ce Roi, pour y chercher en quoy conſiſte ce grand courage, cette bravoure & ce grand eſprit qui doit étre ſi fin, & ſi Politique qu'apres avoir travaillé dés ſon berceau à devenir un jour Roy abſolu dans ſon Royaume, & de voir tous ſes ſujets

-jets reunis avec luy & de cœur & d'affection annimés & inſpirés d'un même zele & d'une même devotion. Pour tout progrez je conſidere qu'il a fait perir par la guerre, ou par le moyen du feu, du fet & du poiſon, mille millions de Chretiens, ſans y avoir épargné ſon propre frere, s'il en faut croire toutes les preuves les plus convaincantes qu'on puiſſe avoir pour juſtifier la mort d'un Roi empoiſonné retranché du nombre des vivans par un deſir inſatiable de Regner afin de ſe voir ſur un Trône avec un Sceptre de fer pour maſſacrer ſes plus fidelles ſujets & favorifer les deſſeins malheureux des Moines & des Jëſuites, quels ſont donc les doux fruits que doit remporter ce Prince de toutes les belles productions de ce grand genie, c'eſt de ſe voir tout vieux, & tout caſſé qu'il eſt, avec toute ſa puiſſance & ſa gloire une chaine au col, que lui mettra le Roi de France & qui le forcera d'aller ramer pour ainſi dire, ſur quelle

mer que bon, lui ſemblera en recompenſe des bons offices & ſervices qu'il lui aura rendu d'avoir vendu la Souveraineté de tous les autres grands Princes & Etats de l'Europe s'il arrive que Louys le Grand devienne Monarque Univerſel de l'Europe, comme il l'a toûjours pretendu, bien que ce grand feu paroiſſe preſentement ralenti, ne ſera t'il pas obligé ou luy ou ſa poſterité de faire un hommage ſervile à ce nouveau Seigneur, que deviendra pourlors ce pouvoir abſolu? & ce grand zele pour ſa Religion, lorſquil faudra avoir pour la France une dependance telle que celle qu'il veut que ſes ſujets ayent pour lui preſentement. Un Prince qui aimeroit la veritable gloire, & qui auroit a cœur ſes Interets & ceux de ſa nation & de ſa poſterité ne s'oppoſeroit il pas de toutes ſes froces à arreter un Torrent qui ne manquera jamais d'entrainer tous les beaux projets aux quels il ſaſpire. De toutes les raiſons qu'on advance

ce pour juſtifier que ce Prince eſt enrolé dans la Societé & dans le complot jeſuitique il n'y en a point, à mon ſens, de plus forte que celle qu'il fait du mépris de ſes interets, de ſa gloire, & de ſa poſterité, ne faudroit il pas étre le plus ſtupide & le plus abruti de tous les hommes pour ne voir qu'il ſemble par la conduite que ce Prince a tenu & qu'il tient encore, qu'il a fait une demiſſion de ſes Droits aprés ſa mort, & une donation de ſon Royaume à la ſocieté jeſuïtique, & par conſequent au Roy tres Chreſtien qui en eſt le fils ainé & qui deviendra l'adminiſtrateur d'une des plus puiſſantes Monarchies du monde au prejudice des heritiers naturels & legitimes, par l'obſtination d'un Roy qui ne reſpire que vengeance & que carnage : s'il étoit ſi Grand Prince, qu'il fut ſi Courageux, & ſi Magnanime qu'il nous le veut perſuader, nous lui verions faire des actions dignes de cette grande Magnanimité il employeroit le cœur,

le courage & les richeſſes d'une des plus puiſſantes nations du monde, à tirer raiſon des Droits legitimes de la Couronne d'Angleterre, que la France luy uſurpe, en l'endurciſſant par ſes Promeſſes & par quelque peu dargent dans le deſſein obſtiné qu'il a conceu de ſacrifier toute l'Europe, & toute la terre à ſes Paſſions? nous liſſons ques les plus grands Princes de la Monarchie Angloiſe ont porté la valeur de leur nation juſques au bout de la terre, ils ont aimé tendrement & uniquement leurs ſujets comme leurs chers enfans ils ſe ſont faits redouter & par mer & par terre; & ont rempli toute la terre de la terreur de leur nom, mais celuy cy au contraire mepriſe tout ce dont ces Grands Hommes ſe ſont fait un point d'honneur & de gloire, peu lui importe de transmettre, ſon Sceptre & ſa Couronne à ſes enfans legitimes il les conſidere comme des enfans étrangers, il les exhere-de de toute la puiſſance, de tout le luſtre,

luſtre, de toute la ſpiendeur qu'il a reçeu de ſes Anceſtres, pour en gratifier l'ambition du plus grand Tiran qui fut jamais. C'eſt donc une verité conſtante plus claire que le jour, que le Roi d'Angleterre eſt une veritable creature des Jeſuites, que la Societé s'eſt conſervée, qu'elle a entretenüe, & inſtruite dans ce bel art de Regner qu'il mêt en pratique dépuis le temps que ce Prince eſt entré en âge de connoiſſance. Toute la Societé s'en eſt fait une Idole, cette race de vipere qui ne neglige jamais rien de ce qui peut contribuer à ſes grands deſſeins, & qu'on peut appeller les Politiques du monde les plus pernicieux & les plus dangereux, leur Societé étant un Seminaire de Diables, qui s'inſtruiſent nuit & jour, pour s'étudier & dans la pratique du monde & dans la lecture des livres, à chercher & inventer les plus Puiſſants moyens dont ils ſe peuvent ſervir pour parvenir à leurs fins qui ſont d'avoir un Empire

ab-

absolu & despotique sur l'esprit des Princes faciles & credules, & si Dieu ni mét la main & que par un effet de ses grandes compassions il n'extermine cette vermine & cette engeance, la corruption sera si universelle, & si generalle dans la societé civile, par le pouvoir que ces Monstres y acquierent tous les jours, qu'il ny aura plus aucun homme de probité & de vertu qui puisse vivre sur la terre. Il n'est que trop veritable que les Jesuites ont été les Peres du Roi Regnant, aprés La mort de Charles 2. toute la famille Roialle se trouvant en France lors de la mort de Cromvel, cét homme dont la grandeur de courage à fait respecter le nom de la nation Angloise, autant qu'elle est presentement mépriſée, pendant qu'il en étoit Protecteur étant venu à manquer, la societé Jesuitique qui avoit les deux fils du Roi de capité ne manquerent pas à employer la puissance & le credit de la France pour remettre sur le Trhone Charles II. L'ai-

II. L'ainé, il ne faut pas douter que ces Harpies qui ne dorment jamais n'ayent pour lors formé le Plan de tout ce que nous avons vû executer, & que nous voions arriver tous les jours. La Politique qui agissoit pour lors est la même qui agit encore aujourdhui, tous les Stratagemes qu'ils ont remûé, toutes les routes differentes qu'ils ont tenu, ont tendu à la même fin qu'elles tendent encore, les divers succés qu'ils ont eu dans leurs entrepriſes les ont souvant fait changer de moyens, mais non pas de vüe. La France toute foible qu'elle étoit s'est toûjours fortifiée & élevée. La Maison d'Autriche toûjours affoiblie & apauvrie, mais l'Angleterre est devenüe & devient toûjours plus esclave. Si nonobstant tous leurs grands efforts nous les voyons pourtant encore bien éloignés de leur but c'est en quoi nous devons admirer la sageſſe Divine qui confond le deſſein des mechants. Si nous changeons de vie, nous les ver-

ver-

verrons bientôt changer de Politique. Dieu par des reſſorts inconnus, & par une conduite toute oppoſée à celle du Diable changera leurs Machinations, & les tournera à leur propre ruine. En execution des Promeſſes que les R. P. avoient exigées du Roi d'Angleterre Lors de ſon retabliſſement, de laiſſer agir la France avec toutes ſes forces pour ſubjuguer entiérement la Hollande, nous avons vû toute l'Europe avoir les bras croiſez, y ayant eu dans le commencement comme un enchantément & un enſorcelement à s'aider tous à détruire une Republique & un Etat qui par ſon Equilibre les empêchoit de tomber dans les pieges que la Polique Dominante leur tend tous les jours pour les perdre. Dieu par un miracle plus-tôt que par le ſecours de ſes alliez a delivré cét Etat de leurs mains. Nous voions cette Republique par une benediction du ciel floriſſante en commerce, en richeſſes & en Peuples plus que j'a-

mais

mais ne l'a été, elle eſt à preſent le plus grand obſtacle qu'ait leur Politique pour parvenir promtement aux grands deſſeins dont elle croit d'enfanter bientôt. L'Eſprit du Papiſme a vomi ſa rage en ſe ſervant du Roy de France, pour abattre tantôt la Hollande, tantôt l'Empire, & tantôt l'Eſpagne, & tantôt l'Angleterre, il ſemble humainement qu'elle a fait quelques progrez, & qu'elle n'a gueres plus du chemin à faire pour parvenir à ſes fins. Je crois bien que ſi les deſſeins de la France, ou pluſtôt des Jeſuites étoient auſſi voilés qu'ils l'ont été dans le commencement nous verrions des grands changemens dans l'Europe. Mais preſentement que toute l'Europe voit clair, c'eſt un grand aveuglement pour la France de ſe perſuader qu'elle emportera ſans reſiſtance des Villes, & des Etats tous entiers comme elle avoit fait. Si la penſée lui revient encore une fois d'attaquer la Hollande, L'Empire ou la Suiſſe,

Suiſſe, il faut qu'il s'attende à voir couper bien des têtes devant que d'avoir la moindre des Places qu'il avoit acheté par ſon argent. Il ny a rien de ſi facile que d'entrer dans une Place quand on trouve les portes toutes ouvertes, & des Gouverneurs achetez. Il ne faut pas douter que la France, le Roi d'Angleterre, & Furſtemberg n'ayent des mechants deſſeins contre la Hollande, qu'ils voyent fortifier tous les jours par les debris que leur Perſecution, & leur Tirannie y jettent de toute parts. Il faudroit que Mrs. les Hollandois fuſſent auſſi ſtupides qu'ils ſont grands Politiques pour ne pas s'attendre à n'étre pas eſpargnés lorſque l'occaſion s'en preſentera. Il ſemble auſſi que Dieu ouvre les yeux à cette Republique, pour lui faire voir les dangers qui la menacent de tous côtez, & pour lui faire prendre toutes les précautions qu'elle prend pour ſe mettre en état d'une vigoureuſe reſiſtance. Nous verrons ſans doute des

grands

grands carnages, ſi les deſſeins de leurs ennemis ſont executez, mais ce qui conſole les afligez c'eſt qu'ils attendent ce grand jour avec une grande impatience. Ils prient Dieu tous les jours qu'il lui plaiſe le hâter, afin de ſeeler de leur ſang la verité de la Religion Chrêtienne, & la liberté de la Patrie pour la qu'elle ils combattront valliamment. Il n'eſt plus temps de diſſimuler, c'eſt pour la gloire de Dieu, & de ſon nom qu'il faut combattre, il faut ſe reſoudre à vaincre, ou à étre forcé comme des Millions de leurs freres à devenir des Idolâtres, & à encenſer à la Bête. Les Rois de France, & d'Angleterre y penſeront plus de quatre fois devant que d'entreprendre une ſemblable guerre. Les Millions de Mécontens qu'ils ont dans le ſein de leurs Etats, & qui ne reſpirent qu'apres la delivrance du joug inſuportable qui les accable, eſperent tous ce grand jour, auſſi bien que tous les bons & veritables Reformez. Ce qui

qui pouſſe les Rois de France, & d'Angleterre à chercher querelle à la Hollande, c'eſt qu'ils conſiderent cette Republique comme l'azile de tous leurs ſubjets Heretiques, & Rebelles à leur Doctrine, & à leurs Ordres. Tant que le Gouvernement d'Hollande ſera Reformé, il ſera tres difficile d'empêcher que les Proteſtans Anglois ne s'y retirent pour y goûter le repos d'Eſprit & de conſcience dont ils devroient jouïr dans leur Patrie. Difficilement auſſi les bons Proteſtans Anglois ſubiront ils deux jougs auſſi péſants que le ſont & l'Eſclavage de la conſcience, & celui de la liberté ſans qu'il arrive quelque grande revolution en Angleterre. Les Anglois ſont fermes & entiers dans les ſentimens de leur Religion, & de leur liberté. Il ſeroient put-être moins conſtans, & plus variables, ſi les Eſprits étoient moins éclairez qu'ils ne ſont, mais je ne ſçai comment le Roi ſe fait un point d'hon-

d'honneur indiſpenſable de vouloir renverſer tout à la fois, & les Loix de l'Etat, & les maximes de leur Religion, il me ſemble que c'eſt ſe vouloir oppoſer indiſcretement à la rapidité du cours de deux grands fleuves, ſans vouloir croire de n'étre pas emporté par leurs flots, je veux croire que le Roi ſuivra même Politique, même conduite que celle que la France a tenue, mais lorſqu'il en faudra venir au point de l'execution, qui eſt l'article auquel je l'attens de forcer les Anglois par la violence des gens de Guerre, il y a bien du chemin à faire devant que le Roi en puiſſe venir là, & ſur tout ſi l'on veut conſiderer que le Roi d'Angleterre n'eſt pas dans ſon Roiaume, ce qu'eſt le Roi de France dans le ſien. Bienque une Politique de 20. années tantôt par la ſuppreſſion des charges, tantôt par l'advancement des Apoſtats volontaires aux charges, & aux Dignitez, & finalement la Miſſion Dragonne n'ayent pas operé grand

grande choſe, n'ayant point de veritable Reformé qui ſe puiſſe accommoder à la foi Romaine, ſi l'on en excepté quelques Athées, & quelques Judas, tous revenans de leur chûte. Je veux croire qu'il arrivera quelques changemens de cette nature en Angleterre tout de même qu'en France. Il y a partout des Eſprits qui ſont ſans Dieu & ſans Religion dans le Monde, mais lorſqu'il en faudra venir aux mains, c'eſt pour lors qu'on diſputera qui ſera le plus fort. Pour examiner la temerité ou plûtôt l'extravagance de cette entrepriſe, il faut remarquer que l'Angleterre outre la diſpoſition forte de ſon aſſiéte naturelle contient neuf-mille ſept cents vint cinq Parroiſſes. Chaque Parroiſſe compoſée de quatre vints familles, L'une portant l'autre, l'on trouvera qu'il y a ſept cents ſoixante dixhuit mille familles, qui à raiſon de ſept perſonnes pour chaque famille, fairont cinq millions quatte cents quarante ſix mille perſonnes,

nes, parmi lesquels on conte pour le moins un million d'hommes capables de porter les armes, & resolus de verser jusques à la derniere goûte de leur sang, *pro Deo & Libertate.* Le Clergé d'Angleterre est composé de deux Archevêques, vint quatre Evêques, vint six Doyens des Eglises Cathedrales, & Collegiales, soixante Archidiacres, cinq cents quarante quatre Chanoines, plusieurs Doyens Ruraux, & environ neuf mille sept cents Recteurs & Vicaires, sans les Curez, la plûpart Savans & bien instruits dans les veritez Evangeliques & persuadez du culte idolatre du Papisme, & parmi cette nombreuse multitude on ne conte tout au plus que 30. mille Papistes. De bonne foi je ne vois pas que Messieurs les Jesuïtes puissent venir si tôt qu'ils le disent à bout de tant de conversions, horsmis qu'il n'entra en Angleterre un aussi grand nombre de Jesuïtes que l'est le calcul des Ecclesiastiques & Parrociens

que nous venons de faire. Il faut étre bien las de vivre & étre Jesuïte au dernier degré que de prendre à tâche une entrepriſe de cette nature. Les Papiſtes les plus obſtinez aprés avoir raiſonné ſur toutes les impoſſibilitez & inconveniens qui ſe rencontrent de part & d'autre, conviennent que ce deſſein eſt fou & extravagant, & prevoient ſi bien que leur ouvrage, ne ſçauroit, s'achever & ſe tirer de tout peril du vivant de ce Roi, qu'ils veulent que leur Art aye autant de pouvoir dans la nature, que dans la Politique. Graces au ciel la Reine eſt groſſe & prête à acoucher d'un petit Roi, & pour ſéconder les vœux de la Société, & de la bonne Sainte Vierge on a tant de ſoin que cét accouchement n'aye pas le ſort des autres, que la Reine a faits, qu'il n'y a que la fameuſe Cellier, & le Pere Peters, & quelques autres Perſonnes de confidance qui ayent la permiſſion de voir la Reine. Si jamais ce Jeune Prince

voit

voit le jour, la Société n'aura pas moins de ſoin de lui, qu'elle en a eu pour ſon Pere, bon Dieu! quel étrange aveuglement, que croire d'un Roi qui pour venir à bout de ſes deſſeins ſuperſtitieux, ſe laiſſe ainſi tromper par tant d'impoſtures, qui s'irrite contre ceux qui lui veulent perſuader le contraire, & qui lui diſent que tout le Monde, traite de fable & de ſuppoſition la pretendüe groſſeſſe de la Reine. C'eſt ici qu'il faut admirer la vertu Jeſuïtique, qui fait faire des miracles qui ſurpaſſent la foi des croyans afin de favoriſer ſes plus grandes Machinations. Nous voilà donc deja aſſeurez du côté d'un fidele Succeſſeur, les Princeſſes d'Orange, & de Danemarc doivent ſe contenter à l'advance de ce qu'elles ſont, ſans ſe mettre plus en peine de la ſucceſſion de la Couronne d'Angleterre. Les Jeſuïtes conviennent encore que le Roi d'Angleterre n'eſt pas aſſez Puiſſant pour obtenir par la force, & par

la violence, ce qu'il n'obtiendra jamais de bon gré. Le remede eſt tôt trouvé, Louïs le Grand dit Monſr. de Barillon hautement à Londres a 60. millions, 60. mille hommes au ſervice de Sa Majeſté Brittannique tout eſt prêt le Roi n'a qu'a les accepter, il n'a qu'a les recevoir dans Londres, & prendre la peine de s'en aller dans la nouvelle Angleterre, où il ſera le Maître abſolu de ſes ſubjets dans un Roiaume tout nouveau, il ni a là point de Chartres à ſupprimer, point de Chambre Haute, ni de Chambre Baſſe, point de grands Seigneurs, & de ſujets puiſſants, riches & prêts à ſe rebeller contre leur Roi, il ni a là point de Loix Penales & de Teſt à abolir. Cependant Louïs le Grand ayant appris à ſes ſujets François la ſoûmiſſion & l'obeiſſance, il l'apprendra à ſes ſujets Anglois, c'eſt ainſi que les gens d'eſprit trompent les Dupes qui les veulent croire. Si les Jeſuïtes n'ont rien oublié pour cultiver

ver l'eſprit du Roi d'Angleterre dans la veuë qu'ils ont eû d'en tirer un jour des grands ſervices pour l'advancement de leurs deſſeins, il faut advouër que leurs ſoins ne leur ont pas été infructueux. Les Guerres cruelles, & le nombre infini de malheurs qui deſolent, & ravagent tous les Etats de l'Europe depuis trente ou quarante années, nous demontrent viſiblement, que les Jeſuïtes, le Roi de France, & le Roi d'Angleterre ont formé un Triomvirat pour perdre toutes les autres Souverainetez, la Religion eſt le pretexte ſpecieux, & le manteau ſous lequel, ces trois Puiſſances cachent leurs pernicieuſes machinations. Les brouillieries frequentes que le Pape fait ſemblant d'avoir de temps en temps avec la France me perſuadent que le Saint Pere eſt un veritable Tartuſe, auquel il ny a rien à fier, étant tres certain qu'il n'a pas moins de part au complot, que les autres Puiſſances qui ont levé le Maſque, & qui ſe

declarent les ennemis irreconciliables des Etats & Princes Proteſtans. S'ils en careſſent pourtant quelques uns par exemple le Roi de Danemarc, ce n'eſt qu'afin qu'au lieu de leur nuire, il contribue auſſi de toutes ſes forces à féconder leurs intentions. Si dans la ſuite du temps la conſpiration generale que ces fameux Conjurateurs ont formée contre toutes les autres Puiſſances a un ſuccez tel qu'ils ſe le promettent, il verra qu'il ne ſera non plus épargné que les autres, & que lui ou ſes Deſcendans ſubiront le joug dela ſervitude, à Dieu ne plaiſe que ce que nous en diſons ſoit pour choquer ce grand Prince, qui ſe diſtingue aujourdhui par ſa grande pieté dans l'Egliſe, & par ſa grande valeur dans le Monde. Mais n'eſt il pas viſible que s'il ſe flatte à ſe laiſſer ſeduire par les ennemis declarez, & de la Réformation, & de toutes les Souverainetez qu'aprés s'étre aidé à enchâiner tous les autres Princes, il ne manquera pas d'étre

d'étre attaché à la même châine. Pendant les 12. années que dura le Triomvirat d'Auguſte, d'Anthoine, & de Lepidas, ces trois Uſurpateurs immolerent à la fureur de leur vengeance, ce qu'il y avoit de ſang le plus pur & le plus noble dans la Republique Romaine. Nous voyons aujourd'hui malheureuſement à la honte du nom Chrêtien une ſemblable conſpiration formée au cœur de la Republique Chrêtienne. Les Jeſuïtes Sacrifient au deſir ambitieux de la France, tout le temporel des autres Princes par leurs inſignes fourberies, & la France en échange leur Sacrifie le ſpirituel, & les ames qui peuvent tomber ſous ſa Domination, ce qu'il y a de fatal, c'eſt que perſonne ne veut ouvrir les yeux, & qu'ils ſemblent étre bien aiſe de ſe laiſſer entrainer par cette ruine generale. Le plus aveuglé de tous les Princes de l'Europe eſt ſans difficulté le Roi d'Angleterre, ce Prince s'eſt fait un plaiſir & un devoir indiſpenſa-

ble pendant toute ſa vie de trahir les veritables interets de la Monarchie Angloiſe, en ſacrifiant à la rage des Jeſüites, & à l'ambition de la France les Etats qui ſont le Boulevart & la Barriere du ſien. Quel injuſte que ſoit le procedé de la France, & à l'égard des uſurpations qu'elle fait des biens de ſes ſujets, & à legard de celles de ſes voiſins, elle a pourtant l'Eſprit de cacher toutes ſes violences ſous un beau voile de grandeur. Louïs le Grand Empereur des François, rempli d'affection & de vaine gloire dans toutes ſes entrepriſes, veut que la poſterité parle du ſuccez heureux, qu'il croit avoir eu, comme de tout autant d'évenemens impoſſibles. Mais tout au contraire on ne remarque dans toute la conduite de Sa Majeſté Britannique, qu'une pure inclination à ſuivre une route toute oppoſée à ſes veritables Interets, pour complaire à la Société ſans qu'il y aye la moindre éleyation d'honneur & de gloire, ſon

cœur

cœur animé de l'Eſprit Jeſuitique n'a jamais reſpiré que carnage & vengeance pendant le Regne de ſon frere, qui étoit un Prince facile & debonnaire, efrayé par l'horreur de la mort tragique d'un Pere decapité, & ennuyé par les dégouts, & les ſouffrances d'un long exil, ſe contentoit de vivre en repos, & d'y laiſſer vivre ſes ſujets. Toute l'occupation du Roi d'àpreſent pour lors Duc d'Yorc étoit de mettre en pratique les inſpirations des Jeſuïtes, ſon grand ſoin étoit d'endormir ſon Frere en ſe ſervant des charmes que la France lui fourniſſoit à profuſion, il ſémoit & fomentoit la diviſion parmi les diverſes Sectes qui ſe trouvent en Angleterre, pour les animer, & les irriter entre-elles. Il a toûjours empéché les aſſemblées des Parlemens, afin qu'ils ne puſſent pas travailler aux veritables Intetêts, & de la Religion & de l'Etat, combien des

conſpirations feintes ou veritables n'a-t-il pas tramé & ſuppoſé, afin d'enveloper dans des accuſations les plus grands Perſonnages, qu'il voyoit lui étre un obſtacle invincible pour reuſſir dans ſes machinations. Combien des Roües, des Gibets, & des Echauffaux n'a t'il pas dreſſé pour faire paſſer tout ce qui lui étoit ſuſpect. Combien des pauvres ames n'a t'il pas perſecuté, par priſons, par amendes, par exils dans les Iſles, de toutes ces ſortes de Sectes qu'il ſçait ſi bien cajoler, & careſſer aujourd'hui dans la vüe qu'il a de détruire toutes les libertez, & les Loix & du Roiaume, & de l'Egliſe Anglicanne. Il a tout mis en uſage pour ſe voir avant que de mourir une Couronne ſur la tête, & un Sceptre dans la main, ce ſeroit étre depourvû de bon ſens de ſe figurer que la conduite qu'il tiendra pendant ſon Regne, demantira celle qu'il a tenû devant

vant ſon advenement à la Couronne. Les Puiſſances qui ſe vantent d'avoir élevé, & d'affermir ce Prince ſur le Thrône, pour en tirer tous les advantages qu'ils eſperent, auront aſſez d'adreſſe pour lui faire tenir la même route qu'il a commencé, il ne faut point eſperer d'amendement du chef de ce Prince, il ni a qu'une ferme reſolution de la Nation Angloiſe, & une précaution aux allechemens & aux diviſions qui faſſent échouër la malheureuſe trame que ce Triomvirat a ourdi. Le courage & la fermeté Angloiſe à ſoûtenir genereuſement & conſtamment les Interets de leur Nation, & de leur Religion, fait eſperer à tous les gens de bien que Dieu tournera à la confuſion des Auteurs les miſeres & les calamités, qu'ils font reſſentir à tant d'innocens depuis un ſi long temps. Il n'y a point d'Anglois de qu'elle Secte, & de qu'elle Religion qu'il ſoit, qui ne connoiſſe bien que ſi le Roi fait ſemblant de favoriſer les

Nonconformiſtes en admettant quelques-uns aux Charges, ce n'eſt qu'afin de ne ſe pas attirer toute la nation à dos, & d'empêcher que tous les Proteſtans ne reconnoiſſent leurs veritables interets en les diviſant, & en les empêchant de s'unir contre l'ennemi mortel de leur Religion, & de leurs Privileges, c'eſt ainſi qu'en agit un ennemi fin & ruſé, qui en a trois ou quatre redoutables à combattre, il les ſepare, il ſeme la diviſion, & pendant la mes-intelligence il ſe fortifie, & s'attache à en combattre un ſeul pour le perdre. La Politique des Jeſuïtes eſt d'empêcher que les divers partis qu'il y a en Angleterre formez par pluſieurs Sectes ne s'uniſſent & ne viennent à former un Puiſſant & invincible corps, qui pourroit fondre un matin ſur tous les Papiſtes & mettre en pieces la poignée de malheureux qui travaillent ſi puiſſamment à perdre un ſi grand nombre de bonnes ames. S'ils peuvent parer ce coup & diſſiper

cét

cét orage, qui ne manquera jamais de tomber ou tôt ou tard ſur leurs têtes criminelles, pour lors pourront ils ſe croire ſains & ſaufs. Mais juſques à ce temps là il faut qu'ils diſent avec Solon perſonne ne ſe peut dire heureux avant ſa mort. Toute l'Europe eſt ſi fortement convaincuë, que Sa Majeſté Britannique n'a aucun penchant ni aucune inclination à conſerver le droit des Souverains ſes voiſins & ſes alliez, & à procurer le repos des Peuples, qu'elle remarque que ce Prince n'a pas plus de tendreſſe & d'affection pour leurs Alteſſes les Filles les Princeſſes d'Orange, & de Danemarc, & pour le Prince d'Orange ſon Neveu & ſon Gendre, qu'il en a pour ſes propres ſujets. Les Jeſuites obſedent ſi fort ſon cœur, qu'il eſt inſenſible à tous les mouvemens & de la nature & de la raiſon. Ces deux Grandes Princeſſes, & ce Grand Prince qui ſont aujourdhui par leur pieté & par leur vertu la gloire & l'orne-

ment de nôtre Siécle ſont des ſujets de ſon mépris & de ſon indiference, ſans parler des liens ſacrés, & des devoirs de la nature qui attachent les Peres à leurs enfans. Comment eſt ce que ce Prince pretend de ſe laver des taches, & des reproches d'ingratitude qu'a à lui faire aujourdhui ſon Alteſſe le Prince d'Orange, en échange de tant de grands & ſignalés ſervices, que la famille Royale d'Angleterre & le Roi Regnant en ſon particulier lors de ſon exil, ont reçeu de l'Illuſtre Maiſon d'Orange, ſans aucune interruption. Si ſa Majeſté n'eſt pas intentionnée de faire aucune gratification à ſes enfans, du moins ne devroit elle pas travailler de ſon chef, & concourir avec la France à leur ravir les biens & les juſtes droits dont Dieu, leur merite, & la nature les ont rendus poſſeſſeurs.

Si ſa Majeſté Britannique n'avoit pas effacé de ſon eſprit la memoire des bien faits paſſés, pour y faire Regner

ſouverainement & à plaiſir le zele & la paſſion Jeſuïtique, il ſe ſouviendroit des marques de tendreſſe, & de generoſité que lui donna Mr. de Bentin lors de la Rebellion de Monmouht étant venu lui preſenter à Londres la perſonne, le credit, & les tréſors de leurs Alteſſes, offres infiniment plus réels, plus effectifs, & plus ſinceres que ne le ſont les illuſions, & les fauſſes eſperances dont la France & les Jeſuites le repaiſſent. Il ſe ſouviendroit des calamites, & des influences ſiniſtres que la dure adverſité de la Maiſon Royale attira en 1654. ſur l'innocence de Mr. le Prince d'Orange, encore tendre enfant, étant viſible que Dieu ne l'a fait paſſer par des ſi rudes épreuves, que pour ſe le reſerver pour des grands deſſeins. Aprés que le Pere du Roi Regnant fut decapité Cromvel Protecteur de la Nation Angloiſe faiſant un bon uſage des forces & de la valeur des Anglois avoit rempli toute la terre de la terreur de

ſon

ſon Nom, Toutes les Puiſſances de l'Europe peuvent advouër d'avoir flechi ſous ſes Loix, ſa Majeſté tres-Chrêtienne qui veut qu'on l'appelle aujourdhui Empereur des François, étoit pour lors petit fils d'obeiſſance, il n'avoit garde de penſer pour lors à perſecuter & exterminer les Proteſtans comme il fait à preſent dans ſes vieux jours. Le defunct Roi, & celui d'àpreſent furent contrains de vuider la France & chercher fortune autre part, Mrs. les Etats Generaux n'étoient pas moins ſoümis au courage & à la magnanimité Angloiſe que les autres Souverains. Cromvel ayant donc diſperſé toute la Famille Royale demanda fiérement à Bevernik & à Nieuport pour lors Ambaſſadeurs en Angleterre, que Mrs. les Etats Generaux euſſent à exclurre le Prince d'Orange, de toutes les Charges civiles, & militaires que ſes glorieux Ancêtres avoient poſſedé dans l'Etat. Bevernik, & Nieuport ayant taché pendant

pluſ-

pluſieurs mois de couler le temps, & de flechir Cromvel, eſperant que le train des affaires publiques & generales changeroit dans l'Europe. Cromvel aprés pluſieurs fortes inſtances, leur declare finalement que s'il ne voyoit bientôt une reſolution des Etats Generaux concluant l'excluſion qu'il demendoit, il étoit prét à leur declarer la guerre. Pour lors la Province d'Hollande pour temporiſer, & éviter une crüelle guerre qui étoit prête à s'allumer entre les deux Puiſſances, reſolut la dite excluſion au prejudice de ſon Alteſſe. Toutes les Croniques d'Hollande, nous apprennent de qu'elle maniere, le beſoin de l'Etat, l'amour du Peuple, le bras du Dieu fort & Puiſſant ont rétabli le Prince d'Orange dans les charges & les dignitez de ſes Predeceſſeurs Dieu l'ayant miraculeuſement ſuſcité pour delivrer les Flamans de la ſervitude Françoiſe, de même que dans ſon temps il avoit ſuſcité ſes Predeceſſeurs pour les tirer de la ſervitude Eſpagnole. Qu'el-

Qu'elle eſperance peut concevoir le Prince d'Orange que ſa Majeſté Britannique s'intereſſe jamais pour porter la France à luy faire quelque raiſon de l'uſurpation qu'elle lui fait de ſa Souveraineté, & de ſes revenus, puis qu'aujourdhui à la vüe & aux yeux de toute l'Europe pour favoriſer les deſſeins de cette couronne il veut permettre qu'on lui ſuppoſe un enfant, qu'il ſoit appellé le Pere du fruit honteux du libertinage de quelque Moine, & de quelque Religieuſe qui ne manquera pas de ſe dire Groſſe du Dieu Mars, à l'exemple de Rhea-ſilvia. Dépuis que le ſoleil éclaire la terre, à ton jamais vû d'impoſture plus hardie & plus ſurprenante.

Tous les Princes & Etats de l'Europe ſont engagés par un interêt réel d'honneur & de conſcience à prêter main forté à des enfans legitimes, pour s'aider à demaſquer une fourberie qui n'a jamais eu de pareille dépuis que le monde eſt monde. Il n'eſt pas inouï

que

que des Marâtres ayent ſouvent ſuppoſé des enfans pour ne ſe voir pas entiérement fruſtrées des biens de leurs Maris, mais il eſt inoui qu'un des plus grands Rois de l'Europe Pere naturel & legitime des Princeſſes les plus accomplies de leur ſiecle, ſe laiſſe induire par des inſpirations Monacales à depouiller des enfans legitimes, pour vouloir couronner le comble de l'impureté, & de la proſtitution. Si jamais les Princes ſe doivent un ſecours mutuël pour ſe delivrer de l'oppreſſion, & de l'uſurpation de leurs voiſins, c'eſt principalement dans une ſemblable occaſion qu'ils n'ont point à balancer, à ambraſſer la protection de deux Grandes Princeſſes que l'aveuglement d'un Pere veut injuſtement exhereder, pour mettre à leur place le fruit du peché. Nous ne doutons point de voir bien tôt toute l'Europe en armes pour dethroner l'uſurpation & remettre ſur le thrône les legitimes Succeſſeurs. C'ette inſigne

ſup-

ſuppoſition eſt une des grandes marques que les Peuples, & les Princes afligez puiſſent avoir, pour eſperer de voir bientôt la delivrance des maux qui les accablent. Il n'eſt pas croyable que Dieu veuille permettre que l'injuſtice & la Tirannie Regnent plus long temps, puisqu'elles ſont parvenües à leur dernier degré. Le refus que leurs Alteſſes Monſeigneur le Prince, & Madame la Princeſſe d'Orange ont fait au Roi de ne pouvoir conſentir à l'abolition des Teſts, & des Loix Pen. a été un des principaux motifs qui ont obligé le Roi à faire cette inſigne ſuppoſition, ſe voyant autrement dans l'impoſſibilité de jamais pouvoir reuſſir dans ſes deſſeins, les Jeſuïtes ſe perſuadent que les Eſprits auront plus de diſpoſition à changer de Religion, & à permettre que le Roi Regne abſolument, lorsqu'ils ſe verront fortifiez par un ſucceſſeur, à la faveur duquel, ils pourront pourſuivre leur même train. S'il ar-

arrivoit que le Roi vint à leur manquer au milieu de leur courſe, le conſeil du Roi pénetrant donc qu'il leur étoit humainement impoſſible d'executer leur entrepriſe du vivant de ce Roi, ſans courir grand riſque de détruire le Papiſme au lieu de la Reformation, ſi Monſieur le Prince d'Orange, & Madame la Princeſſe étoient admis à la Couronne. Toute leur Politique venant à changer de face, & le foible devenant le plus fort, il eſt viſible qu'il arriveroit des ſi grandes revolutions en Europe qu'on n'en à jamais veu de ſemblables, & au ſujet de la Religion, & au ſujet de la Domination. Le Papiſme doit ſi fort craindre ce retour, qu'au cas qu'il arrive comme il le doit faire ſuivant le cours naturel des choſes humaines, je ne vois pas qu'il puiſſe jamais ſe tirer d'un pas ſi dangereux, ſans que les eſprits reconnoiſſent l'erreur dans laqu'elle la ſeule violence & la Tirannie les retient, il faut de neceſſité que les eſprits ſoient

ſoient reduits à des auſſi grandes extremitez, qu'ils ſont aujourd'hui pour les faire réentrer dans eux mêmes. Le Roi d'Angleterre qui connoît parfaitement le naturel doux & benin de Monſeign. le Prince, & de Madame la Princeſſe, ayant toûjours témoigné une aveugle reſignation aux ordres de ſa Majeſté, ayans même fait gloire de prévenir ſes deſirs en toute ſorte d'occaſion, a crû qu'il ni avoit qu'a demander, & que leurs Alteſſes donneroient aveuglement les mains, comme ils avoient fait juſques à preſent à tout ce que pouvoit ſouhaiter ſa Majeſté, ſans faire même beaucoup d'attention à ce qu'il leur demandoit. Tous les gens de bien doivent conſiderer comme un des grands coups du Ciel le plus favorable pour le maintien de la Réformation que Monſr. Fagel aye eu la ſageſſe de donner au ſentiment de leurs Alteſſes, une étendue, & une explication, auſſi pieuſe auſſi juſte, & auſſi legitime qu'elle l'eſt,

tous

tous les Eſprits étans auſſi raſſeurez & rafermis qu'ils étoient intimidez ſi leurs Alteſſes uſſent malheureuſement donné ce conſentement, l'Etat preſent d'Angleterre auroit été renverſé dans peu de temps & au lieu qu'à preſent le Roi ni ſcauroit introduire toutes les nouveautez qu'il ſe propoſe qu'en s'exterminant lui même, & en reduiſant en cendres & en pouſſiere tout ſon Royaume, nous aurions le malheur de voir qu'il auroit fait changer les eſprits ſous pretexte de ce conſentement ſelon ſon bon plaiſir. Les Raiſons qu'allegue Monſr. Fagel, qu'il étoit impoſſible d'arracher ce conſentement de leurs Alteſſes, parce qu'ils croyoient fermement qu'il y alloit de leur conſcience, & que leur ame ſeroit reſponſable de tous les malheurs qu'on pretendoit introduire dans le Royaume ſous le voile, de leur agréement, ont ſi fort outré ſa Majeſté, qu'il a comme tout d'un coup étouffé ſes mouvemens Paternels, il a auſſi

inſi-

inſiſté à rappeler les troupes Angloiſes qui étoient au ſervice de Meſſieurs les Etats, & preſentement il paroît fort échauffé à convoquer un Parlement, afin d'obtenir des levées conſiderables d'argent, pour faire des armemens redoutables pour ſe faire craindre par mer, & par terre, & au dedans & au dehors de ſon Royaume. Les plus incredules aſſurent que quel beau ſemblant qu'il faſſe d'en vouloir à la Hollande, & qu'il ſemble vouloir chercher toute ſorte de ſujet de brouillierie, il ne ſera pourtant pas ſi mal adviſé que de commencer une guerre, qui obligera Monſeigneur le Prince, & Madame la Princeſſe d'Orange, à entrer dans Londres pour y accomplir les vœux de tous les bons Anglois, & prendre poſſeſſion d'une couronne qu'on leur veut ravir avec tant d'injuſtice. Le Conſeil Jeſuïtique a trop d'intereſt à retarder tant qu'il pourra ce nouveau couronnement, ou il ne trouveroit pas apparamment ſon con-

te

te, les Anglois d'ailleurs ne reſpirent que le deſir d'une guerre ou de quelque occaſion favorable pour ſécoüer un joug qui les opprime, de maniere que les plus fins Politiques croyent que ſi le Roi tache à ſe fortifier ſi puiſamment par des levées de troupes, & par les campemens qu'il fait, & par des nouvelles Fortifications, ce n'eſt que pour empêcher que le mécontentement du Peuple ne vienne à éclater ſur les Auteurs de leurs ſouffrances. Pour pouvoir bien comprendre de qu'elle conſequence, & de qu'elle importance eſt le conſentement qu'exigeoit ſa Majeſté Brittannique de leurs Alteſſes. Il eſt neceſſaire de remarquer que Monſeigneur le Prince eſt appellé à la Couronne d'Angleterre par des droits inconteſtables, en qualité de Mari de ſon Epouſe fille du Roi Regnant, que les Loix de l'Etat appellent dés à preſent ſur le Thrône à l'excluſion du Roi ſon Pere qui n'a pas putêtre été couronné legitime-

ment ſuivant la diſpoſition des mêmes Loix à cauſe de la Religion Papiſte, & Romaine, dont il fait profeſſion. Monſeigneur le Prince eſt encore appellé à la Couronne par un droit legitime & naturel étant petit fils du Roi Charles, ſurnommé le Martir, ſeul fils de la Princeſſe Royalle Marie fille aînée du Roi Charles I. mariée en l'an 1641. à Guillaume de Naſſau, Prince d'Orange.

Les Jeſuïtes ont eu pluſieurs vües en portant le Roi d'Angleterre à demander, ce conſentement, ils ont conſideré qu'ils bâtiſſoient ſur le ſable mouvant, & qu'ils ſe voient à la veille de voir tout leur grand Edifice tomber en ruïne. Ils ont crû que dés qu'ils auroient une fois obtenu ce conſentement, ils trouveroient bien le moyen au cas que dans la ſuite, il fut neceſſaire de fortifier, & de maintenir, toutes les nouveautez & les changemens, qu'ils pretendent introduire dans le Gouvernement, la plus grande

de

de des vües qu'ils ont û, c'eſt qu'ayant le conſentement du Prince, & de la Princeſſe, il ni avoit plus aucun Membre du Parlement qui eut oſé refuſer le ſien, étant les Maîtres de la voix du Prince & de la Princeſſe, ils étoient les Maîtres de toutes les autres. Une des principales vües qu'ils ont encore eſt que la Politique de France qui eſt la même que celle de l'Angleterre a toûjours conſideré Mr. le P. d'Orange, comme la plus grande, pierre d'achopement qu'ils puiſſent rencontrer dans l'execution du grand deſſein qu'ils ont projeté. Ils ont un des plus Grands, des plus Magnanimes, des plus Pieux, & des plus experimentez Princes du Siécle à combattre, Puiſſant, par l'authorité, par le courage, par l'experience, & par les richeſſes qui ſe trouvent raſſemblées en lui, ils ont un eſprit conſtant & reſolu à flechir qui s'eſt toûjours propoſé comme le plus grand ſujet de gloire, qu'il pût acquerir, d'étre incorrupti-

ble, & inflexible à toutes les plus belles, & les plus advantageuſes promeſſes qu'on peut jamais faire à un Prince de ſon Rang, n'ayant jamais û ni offre, ni menace, ni injure, ni uſurpation, ni aucune conſideration qui l'ayent tant ſoit peu fait écarter du chemin qui conduit au Temple de la varitable gloire, il laiſſe aux Grands du Siécle l'ambition d'élever leur Grandeur par l'oppreſſion des Peuples, par la violence & par la tromperie. Qu'ils cherchent tant qu'ils voudront à immortaliſer leur nom, en prenant des places plûtôt par la force de l'argent, que par la valeur, & par la force des armes, qu'ils étendent les frontieres de leurs Etats, par l'injuſtice, & par la chicane, qu'ils achetent une fauſſe renommée qui leur dreſſe des Arcs de Triomphe, & qui tache par des Plumes ſavantes & éloquentes à deguiſer les actions les plus criantes. Nôtre heros à appris à ſe connoître, il ſait que la veritable gloire conſiſte à n'en

n'en point rechercher, tant que les ſiécles dureront une renommée libre aura ſoin de parler de ſes vertus Evangeliques, Politiques & Militaires, elle gravera dans la memoire de tous les ſiécles par des caracteres inefaçables, ſa debonnaireté, ſa patience, ſa vertu, ſon courage, ſon intrepidité dans les combats, les ſimples Soldats l'ayant ſouvant vû dans la mélée couvert de ſang, & de pouſſiere, auſſi bien que ſur la Bréche des Ramparts, par tout braver genereuſement la mort, & s'expoſer à mille perils éminens. Les Lettres de l'Advocat Stewart ne contiennent pas la premiere commiſſion dont la Politique Dominante a chargé Mr. le Penſionnaire Fagel, pour tâcher à détourner le Prince d'Orange de ſes veritables interets, & à ſurprendre ſa Religion, s'il leur avoit été poſſible, j'interpelle ici la conſcience de Monſr. d'Avaux pour ſavoir s'il n'eſt pas veritable, qu'on aye ſouvant offert deux millions de livres au Penſion-

naire pour ſa part, S'il pouvoit porter ſon Alteſſe à accepter pluſieurs belles propoſitions qui lui étoient faites, qui ſont en ſubſtance le Titre de Comte d'Hollande, & de Generaliſſime des armées de ſa Majeſté tres-Chrêtienne, avec pluſieurs millions au bout. La réponſe que Monſr. Fagel fit aux porteurs de ces belles offres, ne merite pas moins d'étre ſeüé du Public, que la réponſe qu'il a fait au Docteur Stewart. L'Etat que je ſerts dit il eſt aſſez Puiſſant & aſſez Genereux pour payer les peines, & les ſoins que je prens dans l'adminiſtration des charges qu'il m'a confiè, pour ce qui regarde Monſeigneur le Prince d'Orange, la fidelité que j'ai jurée à mon Dieu & à ma Patrie ne me permêt pas de faire des propoſitions de cette nature à un Prince genereux, & magnanime, qui a toujours fait gloire auſſi bien que ſes Illuſtres Ancêtres d'aimer plus la vertu que toutes les richeſſes du Monde. La Perſecution inique & outrée que ſa Ma-

Majeſté Britannique fait contre le Docteur Burnet, peut faire comprendre à tous les bons Proteſtans Anglois, qu'elles ſont les douceurs qu'ils peuvent eſperer de ſon Gouvernement, ſi jamais il peut devenir le Maître abſolu comme il le pretend. Sil eſt vrai que les Puiſſans Etats ne ſont pas moins redevables à la plume des grands Ecrivains, qu'ils le ſont à l'épée des grands Capitaines, à cauſe des grands ſervices qu'ils tirent des lumieres de leur genie, il faut advoüer que l'Angleterre l'eſt au Docteur Burnet, le defunct Roi, & les Chambres du Parlement, lui en ont paſſé des reconnoiſſances publiques & authentiques, il ſemble que Dieu aye ſuſcité dans ce ſiécle malheureux où nous vivons ce grand Eſprit à ſa Patrie troublée & perſecutée, afin d'éclairer ſi bien les eſprits par ſon Hiſtoire de la Réformation, & ſes autres écrits, qu'il n'y eut que les aveugles Volontaires qui ne vouluſſent pas voir clair, ce ne ſont auſſi que les lumieres de ce ſa-

vant Perſonnage, qui lui attirent la haine Jeſuïtique, le Roi n'ayant pas la moindre apparance de raiſon qui lui puiſſe ſervir de pretexte pour vouloir perdre cét honnête homme, qui merite par ſes belles qualités la protection de toutes les Puiſſances de l'Europe, & de tout ce qu'il y a des gens de bien. Le Docteur Burnet s'étant toûjours trouvé abſent du Roiaume, longtemps devant & pendant le Regne du Roi d'aujourd'hui, c'eſt tres injuſtement que l'Envoyé d'Angleterre le demande à Meſſieurs les Etats comme criminel de leze Majeſté ſuivant les Articles paſſez entre les deux Etats, on ne ſe trouve pas ici dans le cas énoncé dans les Traitez d'Alliance, le Parlement n'ayant eu aucune raiſon de declarer le dit Burnet comme atteint, & convaincu d'un crime dont il ſe trouve innocent devant Dieu, & devant les hommes, étant des regles les plus triviales de la Juſtice devant quel tribunal du monde que ce ſoit, ſoit qu'une cau-

cauſe ſoit conteſtée de part & d'autre, ſoit qu'elle ſoit jugée par contumace, ou en défaut que tout demandeur, & tout accuſateur doit pleinement juſtifier les preuves de ſa demande où de ſon accuſation. Le Procureur du Roi ou plûtôt l'eſprit perſecuteur des Jeſuïtes n'ayant pû produire ni alleguer aucune raiſon apparante qui puiſſe convaincre le Sr. Burnet des pretendus crimes de Rebellion dont on veut pretexter le jugement rendu contre lui s'étant toûjours trouvé abſent pendant le temps des troubles excitez dans le Roiaume. N'eſt il pas viſible que le Parlement devoit prononcer Arrêt d'Abſolution en faveur de l'accuſé, & punir ſeverement les malheureux Inſtigateurs de l'innocence opprimée.

F I N.